

Le drapeau tricolore

- Union des couleurs de Paris (bleu-rouge) et du roi (blanc) à la Révolution française
- Drapeau officiel depuis fin XIXe siècle
- Figure sur les bâtiments officiels, déployés lors des commémorations (11 novembre...), lors des manifestations sportives...



Evénements nationaux ... et notre commune ?

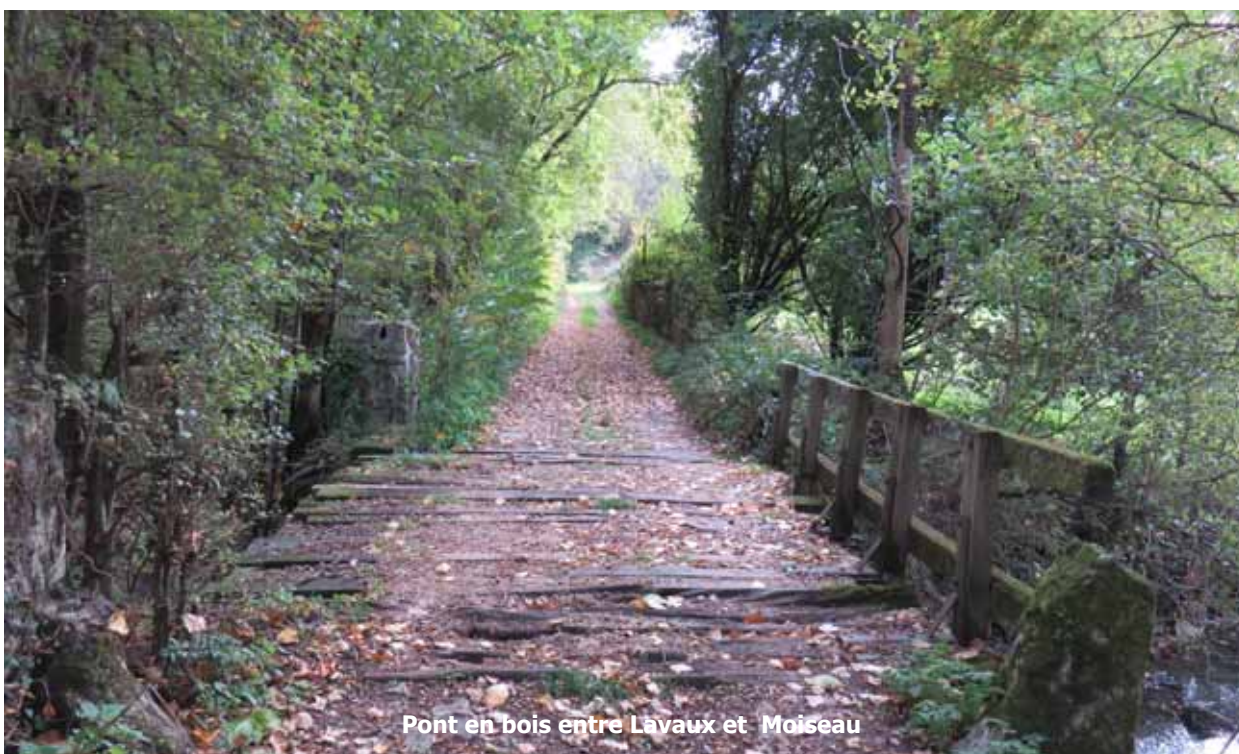
Lire page 7



L'eau, une priorité pour la prochaine décennie, lire Pages 12, 25, 26 et 27.

Décembre 2015

CHATEAU-GARNIER, INFOS.



Pont en bois entre Lavaux et Moiseau



Pont Lavaux



Pont Neuf



Passerelle de Chabanne



Pont Arnaud

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
L'état civil	4
Les Numéros utiles	4
Hommage à Claude Bernardie	5
L'agence postale	6
Les rassemblements	7
Les travaux	8
La sécurité du bourg	9
L'éclairage	10
L'enfouissement des réseaux	11
L'assainissement	12
Un nouveau syndcat est né	
La téléphonie et internet	13
Les conseils municipaux	14-19
Les projets éoliens	20 –21
La Communauté de Communes	22 –23
La déchetterie	24
Eaux de Vienne	25-26
La gestion des espaces communaux	26
Le syndicat du Clain sud	27
Les infos en bref	28-33
Les associations	34-36
L'office de tourisme	37
La vie associative	38-45
La page anglaise et recettes	46-47
Les jeux	48-50



LE MOT DU MAIRE

Il est de coutume de dire que les années passent et se ressemblent. Ce ne sera certainement pas le cas pour 2015.

2015 restera durablement gravée dans ma mémoire que ce soit en tant que citoyen, élu et homme.

2015 c'est l'année sinistre des attentats du 11 janvier et du vendredi 13 novembre.

Il n'y a pas de mots pour exprimer nos sentiments, il n'y a pas de phrase pour décrire l'indescriptible. Il nous reste juste ce goût de cendre dans la bouche, ce sentiment d'incompréhension devant les actes d'hommes qui ont l'outrecuidance de se réclamer d'un Dieu qui, dans toutes les religions, condamne ce type d'acte, puis de compassion vis-à-vis des victimes et de leurs proches et enfin de révolte. Une révolte saine et digne, une révolte qui trouve ses fondements dans notre histoire et les principes de notre République dont nous sommes fiers, une révolte qui s'exprime de diverses manières depuis ce 13 novembre. Notre peuple a su réagir et, avec le soutien de tous les pays démocratiques du monde, il reste debout, uni, avec une jeunesse qui, bien que profondément touchée, montre avec ses moyens de communications actuels qu'elle est forte, déterminée et que nous pouvons compter sur elle. Les attentats n'ont pas atteint leur but. Tout au contraire, ils ont montré que quand les circonstances le réclamaient la France et sa jeunesse savaient faire preuve de patriotisme et faire raisonner notre hymne national, la Marseillaise, dans tous les lieux de Liberté et dans le monde entier. Dans ces moments graves, notre commune a su faire preuve de solidarité et s'est recueillie avec les enfants des écoles, en toute simplicité et dignité, autour du Monument aux morts pour exprimer sa compassion et rendre hommage aux victimes.

2015, c'est aussi une année morose

pour notre pays qui s'embourbe dans la crise et où le taux de chômage continue de croître alors que chez la plupart de nos voisins il régresse. Quel spectacle affligeant des annonces et contre annonces de mesures prises par nos élites sans avoir appréhendé les conséquences néfastes sur notre économie ou sur le quotidien des personnes modestes notamment les retraités! Notre pays a besoin de profondes réformes et nous nous devons d'accepter certains sacrifices pour offrir un avenir à nos enfants. Mais encore faut-il que celles-ci soient pertinentes, justifiées et efficaces et non dictées par une pseudo-intelligentsia parisienne qui n'a aucune notion de la vraie vie des Français, notamment dans nos zones rurales. Malheureusement, celle-ci trouve trop souvent écho chez nos élus nationaux de quelques bords qu'ils soient.

2015, c'est également l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) avec la création des nouveaux cantons (le canton de Gençay disparaissant et réparti sur 2 autres), la fusion des régions (la plus grande région de France : et bonjour la proximité !!!), la modification des compétences de notre département et demain la fusion des communautés de Communes et certainement après-demain la fusion des petites communes.

2015 c'est aussi l'année de la fusion des syndicats d'eau contre laquelle nous avons, avec raison, vainement lutté l'an passé. Maintenant nous avons un syndicat unique, Eaux de Vienne avec ses atouts (il y en a !) et ses lourdeurs (que nous avons prévues). Comptez sur vos élus locaux pour être vigilants sur le maintien d'une proximité efficace avec les usagers !

2015, C'est l'année du terrible incendie qui a privé 2 familles avec leurs enfants de leur domicile. Là encore la solidarité des habitants de notre commune s'est

manifestée pour atténuer les conséquences de ce drame.

2015, pour notre Commune c'est l'enfouissement des réseaux, la mise en place des activités périscolaires grâce à un personnel dévoué, la rénovation de bâtiments locatifs, de la « Grange Barrié » et tous ces travaux qui font le quotidien de notre cité et où nos employés communaux excellent comme d'habitude.

Enfin 2015, à titre personnel c'est l'année où j'ai eu l'immense joie de devenir grand-père, et c'est là, croyez-moi, une très bonne raison de garder un excellent souvenir de cette année si particulière. C'est sur cette note d'optimisme que je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année en famille et une non moins excellente année 2016 tout en n'oubliant pas de remercier chaleureusement l'équipe de rédaction qui s'est totalement investie pour réaliser ce bulletin municipal.

Meilleurs vœux à toutes et tous et rendez-vous le samedi 9 janvier à 17 h pour les vœux de la Municipalité.

L'ÉTAT CIVIL



DECES

DINET Odette née ARLOT, le 28/12/2014

MICHENEAU Marie-Thérèse née EME-REAU, le 6/01*

CHATELLIER Marie-Josèphe née COUSINET, le 16/01*

DUPRÉ Yvette, le 24/02*

FRADET Gabriel, le 3/03*

GALLARD Marie-Thérèse née BALOGE, le 8/03*

PAILLET Henriette née LHUGUENOT, le 26/02*

BERTRON Marie née REAUTÉ, le 16/03*

RABARDEAU Jeanne née COURTOIS, le 24/03*

BAUDIFFIER Louissette née LA-CROIX,,le 25/03*

DESPLÉBAINS Simone, le 27/03*

BÉNAITEAU Yvon, le 22/04

GAUTRON Régine, le 8/06

BÉGOIN Robert, le 9/06*

LAVALETTE Marie, le 14/06*

SILLAS Lucienne née COUDREAU, le 9/08*

BOUGOUIN Jeanine née POUZET, le 17/09*

MÉTROT Jean, le 10/10*

LAVARAGUE Madeleine née DUFOUR, le 12/10*

HEBRAS Radégonde née FREGEAI, le 26/10

BERNARDIE Claude, le 10/12.

NAISSANCES

BREVET Lily : 06/06

COLIN Énora : 31/05

ALLONCLE GERMANAUD Shannah : 01/11

LES NUMEROS UTILES

SERVICES

Mairie : 05 49 87 80 11

Agence Postale : 09 77 61 35 04

Ecole : 05 49 87 88 54

Garderie : 05 49 87 88 43

Cantine : 05 49 87 97 48

Auberge Le Castel : 05 49 87 22 46

Multiservice dépôt de pain : 05 49 87 86 23

SANTE

Médecins :

- Mme HEBRAS LELONG Christelle :
05 49 51 90 50
- Mme ROUET NAILANI Marion :
06 14 13 11 48

Numéro vert des médecins de garde :
05 49 50 50 50

Infirmières :

Mmes HERAULT, BEAUFORT, LASNIER,
LUCAS : 05 49 59 55 52 14

Kinésithérapeute : Mme GUILLARD
SIEPER Claire :05 49 87 02 12

Urgences : 15

Urgences à partir d'un portable : 112

Pompiers : 18

Police/Gendarmerie : 17

Clinique Vétérinaire Vet 'Santé :

05 49 87 80 23

Assistante sociale :

Mme MAURANTIN : 05 49 87 01 35

HOMMAGE A CLAUDE BERNARDIE

Né à Rambouillet le 11 octobre 1934, Claude Bernardie a, comme tous ceux de sa génération, subi les conséquences de la 2ème guerre mondiale et a dû se réfugier avec sa mère à Tulle chez ses grands-parents alors que son père était prisonnier. En 1946 il est revenu à Paris.

Il a effectué pendant 2 ans son service militaire en Algérie. Le 16 mai 1959 il s'est marié à Paris avec Ginette Mironneau native de Vaux en Couhé. De cette union est née 3 enfants (Françoise, Michel et Vincent). Il a eu la joie d'avoir 6 petits-enfants qui animaient joyeusement la maison familiale de La Pigerie pendant les vacances scolaires au grand plaisir de leurs grands-parents.

Sa carrière professionnelle a débuté chez ALSTOM, en tant que dessinateur industriel après avoir obtenu son diplôme à l'ENM (Ecole Nationale de Mécanique). Elle s'est poursuivie au poste de directeur commercial dans la société "Les Forges d'Allevard".

Il a pris sa retraite en 1994 et est venu habiter début 95 à Château-Garnier à la Pigerie dans la maison qu'ils avaient acquise à la fin des années 80, se rapprochant ainsi de la famille de Ginette issue d'une fratrie de 6 enfants.

Claude s'est très rapidement investi dans la vie de Château-Garnier et est élu conseiller municipal le 11 juin 1995 puis le 11 mars 2001 où il devient 3ème adjoint jusqu'au 8 mars 2008. Très actif, il participe à de nombreuses commissions où il met en exergue sa rigueur et ses qualités d'organisation et participe avec enthousiasme à la construction de la Chaufferie Collective, passionné qu'il était par la technique. Ce fort investissement lui coûtera une fracture de la jambe en 2002 lors d'une visite d'une chaufferie devant servir de modèle à celle de Château-Garnier. Il en conservera d'ailleurs des séquelles qui l'handicaperont jusqu'à la fin. En 2008, s'estimant atteint par la limite d'âge, il ne souhaite pas se représenter aux élections municipales malgré les sollicitations de ses collègues.

Parallèlement à ses activités communales, il s'investit corps et âme dès 1995, avec le talent et l'abnégation qu'on lui

connaît, dans le Comité des Fêtes. IL en devient très rapidement président. Sous son impulsion, la foire de Château-Garnier qui était très importante au milieu du siècle dernier et régionalement reconnue, renaît de ses cendres pour devenir la Foire de la St Maurice, le dernier dimanche de septembre. La 1ère édition s'est déroulée en septembre 1996. Cette foire, que Claude considérait comme son bébé et pour laquelle il s'est dépensé jusqu'au bout, a eu beaucoup de succès et perdue sous le nom de Foire de Château-Garnier. Il a su fédérer autour de lui de nombreux bénévoles. De nombreuses manifestations ont connu sous sa présidence de grands succès comme le téléthon organisé par Jean Claude Chassagne ou l'élection de Miss Pays Gencéen... Il a quitté la présidence du Comité des Fêtes en 2010 tout en assurant une bonne transition en restant à la disposition de ses successeurs et en leur faisant profiter de son expérience.

Il a participé à de nombreuses associations dont celle du plan d'eau dans laquelle il est entré en 1995 et dont il a été membre jusqu'à la fin, participant aux tours de garde.

Il était également membre du Souvenir Français.

En arrivant à Château-Garnier, il a déclaré à des proches qu'il voulait rendre service à la Commune. Et il en a rendu des services avec l'humilité, a compétence et la rigueur qu'on lui connaît !

Claude était un homme intelligent, très sensible et compréhensif, bref comme l'on dit chez nous, c'était quelqu'un de bien!

Claude s'en est allé en cette fin d'année 2015 avec dignité et courage.

Au nom de toute la Commune, nous lui disons un grand merci et nous présentons à son épouse et à toute sa famille nos sincères condoléances.



Communiqué du Comité des Fêtes

Le 10 décembre 2015, dans sa 82ème année, Monsieur Claude Bernardie nous a quittés. Avec ce départ, nous déplorons la perte d'un collègue, d'un ami. De toutes ces années de travail en tant que président du comité des fêtes de Château-Garnier et initiateur de la manifestation locale de la "Saint-Maurice", nous ne pouvons que le féliciter pour sa disponibilité, son dévouement, son sens de l'organisation et ses compétences, notamment à l'occasion des élections de la Miss du canton. A sa veuve Ginette, nous présentons toutes nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à toute sa famille.

Le bureau du comité des fêtes.

L ES RASSEMBLEMENTS AU MONUMENT AUX MORTS

Il n'existe pas de mots pour qualifier la barbarie et l'ignominie des attentats meurtriers de Charlie Hebdo du 7 janvier et des attentats de Paris du 13 novembre. Les habitants de Château-Garnier, rejoints par les enfants de l'école, ont tenu à montrer leur solidarité en se rassemblant autour du Monument aux morts.

En ces 2 occasions, la population s'est recueillie pendant une minute de silence et le 16 novembre notre hymne national a été spontanément entonné.

Rassemblement du 8 janvier



Rassemblement du 16 novembre



L ES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2015

Les travaux de voirie

Le programme de voirie 2015 s'est élevé à 59448 € et a concerné :

- Le chemin de Lavaux (revêtement, création de fossés) pour un montant de 12500 €. Ce chemin est en partie commun avec la Commune de Joussé qui participe à sa rénovation à hauteur d'environ 33%.
- La route communale de la Gadelière à Maisonneau.
- La route communale de Laspierre.
- La route communale du Bois Renaud.
- Le chemin dit de la « Messe » : Aménagement du réseau d'eau pluviale, création de fossés pour un montant de 5242 €.
- La modification du réseau d'eau pluviale du village de la Gadelière pour 7850 € (à noter un don de la famille Prats - Audé de 2300 € suite à ces travaux).
- La création d'un avaloir route de St Secondin pour 900 €.
- La rénovation de la voirie communale suite aux enfouissements notamment autour du monument aux morts.
- L'empierrement des chemins communaux.

Les 2/3 de ces travaux de voirie ont été réalisés en régie c'est à dire par nos employés communaux en collaboration avec la Communauté de Communes (Matériel, main d'œuvre).

Achats de matériel

- Lot de 150 chaises pour la salle des fêtes pour 3427 €.
- Divers petits matériels pour 6046 € (perceuse à colonne, perceuse sans fil, micro-onde pour la salle des fêtes, Toboggans pour le plan d'eau, mobilier de bureau...). A noter la participation du

Comité des fêtes (600 € pour le micro onde) et du plan d'eau (2700 € pour les toboggans).

Rénovation du Tableau St Antoine.

Le tableau St Antoine a enfin retrouvé sa place dans notre Eglise. Sa rénovation a été effectuée par les ateliers Verre Jade de Morthermer pour un montant de 5376 €.



Vestiaires du stade

Changement des portes endommagées suite au vandalisme pour un montant de 3773 €. Groupama a pris en charge une partie de cette somme.

Rénovation du Bâtiment « Barrié »

La porte a été changée par la SARL MTS pour un montant de 2772 €. Le sol de l'ensemble du bâtiment a été bétonné par les employés communaux et des séparations érigées ce qui permettra à certaines associations de disposer de locaux pour entreposer leur matériel.

Mise en sécurité du bourg

Achat de balises, panneaux de signalisation, bordures... pour un montant de 3514 €. La pose a été assurée par nos employés communaux.

Travaux de rénovation logement du 17 rue de l'Ancienne Poste.

Suite au départ de l'ancien locataire à l'issue d'une procédure d'expulsion, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation (électricité, chauffage, peinture...) pour un montant de 6883 €.

Là encore nos employés communaux ont assuré une grosse partie de la rénovation et ont effectué comme d'habitude un travail de qualité.

Les huisseries vont être également changées en fin d'année et des travaux d'isolation extérieure seront effectués début 2016. Une subvention Pallulos de 5900 € a été accordée ainsi que le bénéfice de la TVA à 5.5%.

Travaux concernant la Chaufferie

Notre chaufferie collective a maintenant 12 ans et nécessite des travaux réguliers d'entretien et de maintenance.

Cette année, le changement de pièces pour la chaudière bois (joint de porte, cône, marteau, briques réfractaires : 1767 €) ainsi que la rénovation de l'échangeur de la maternelle (2313 €) et de la goulotte du système de transfert du bois du silo (927 €) ont été effectués.

L E POINT SUR LA SECURITE BOURG

Nous recevons régulièrement des plaintes concernant la vitesse excessive dans le bourg, notamment rue du Bas-Bourg, route d'Usson et route de Gençay. Des zones 30 ont été aménagées à certains endroits et la vitesse est bien évidemment limitée à 50 km/h dans le reste du bourg. Mais l'incivisme au volant est malheureusement monnaie courante (un chauffard sommeille malheureusement chez la plupart d'entre nous). Une étude menée par la DAAE montre des vitesses moyennes de 64 à 68 km/h sur la route d'Usson et de 51 à 58 km/h sur la route de Gençay dans des zones limitées à 50 km/h. 60 à 87 % des véhicules sont en excès de vitesse. Sur chacune de ces routes, ce sont environ 200 véhicules qui roulent dans un sens ou dans l'autre avec environ 10 % de poids lourds.

Tout au long de l'année 2015, la commune a réfléchi, toujours en collaboration avec les services du Département, aux solutions à apporter pour réduire la vitesse et augmenter la sécurité dans notre village, sans pour cela mettre en place, pour l'instant, des mesures trop coercitives et disgracieuses.

C'est ainsi que des chicanes matérialisées par des bordures ont été établies route d'Usson et de Gençay, des passages piétons rue du Bas-Bourg et des rétrécissements de la chaussée rue de l'Ancienne Poste. De nouveaux stops vont être également disposés en des endroits stratégiques début 2016.

L'efficacité de ces nouveaux dispositifs va être évaluée dans les prochains mois et les mesures adaptées aux résultats obtenus. Ces expériences d'amélioration de la sécurité devraient être menées sur 2-3 ans afin de pouvoir mettre en place des dispositifs définitifs lorsque la route départementale sera refaite à l'horizon 2017-2018, à la fin des travaux d'enfouissement et d'assainissement.



'ENTREPRISE HEBRAS-BOUTILLET



Une entreprise de maçonnerie au service des Particuliers et des Collectivités.

Lorsque Jacques HEBRAS, collègue et ami de longue date, nous informe de l'arrêt de son activité, et qu'il avait de bons compagnons avec un savoir-faire reconnu en maçonnerie, en rénovation, maçonnerie traditionnelle et pierre de taille, nous avons vu l'opportunité de conserver cette expérience, et aussi celle de former un jeune BTS spécialisé dans le secteur du patrimoine ancien.

Nous avons conclu en commun l'accord suivant :

L'entreprise BOUTILLET reprend les salariés sous la Direction de :

Alain DALLEY, Directeur de Travaux et Florent BRUNETEAU, Aide-Conducteur de Travaux.

Le nom commercial devient HEBRAS-BOUTILLET.

Le dépôt et le bureau restent à CHATEAU GARNIER 86350 Rue du Moulin.

Tél : 05.49.87.86.53 - Tél portable : 06.82.28.94.28.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La dernière tranche de mise aux normes de l'éclairage public vient d'être terminée pour un montant de 7649 €.

Enfouissement des réseaux 1ère tranche



Les travaux d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux (enfouissement + fourniture des candélabres, des lanternes et des ampoules LED...) et le remplacement des lampes à mercure se sont élevés à 75356 €.

En ce qui concerne le réseau téléphonique, le coût de l'enfouissement s'élève à 34676 €. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 19845 € par le Conseil départemental et 7693 € par Energie Vienne. D'autres subventions sont en attente.



L E POINT SUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Comme vous avez pu le constater, la 1ère tranche d'enfouissement des réseaux vient de se terminer.

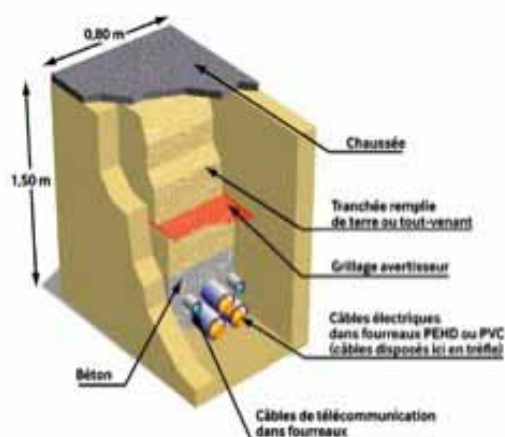
La 2ème tranche qui concerne la rue de l'Ancienne Poste pour un montant de 91673 € (dont 42235 € à charge de la commune, subventions connues déduites) commencera dès mi-janvier. Elle sera suivie par une 3^{ème} tranche qui nous a été exceptionnellement accordée dans le cadre du Face C (la totalité de l'enfouissement électrique sera pris en charge par l'Etat et SRD). Cette tranche concernera la rue du Bas-Bourg, l'Impasse des Passeroses, la rue du Maréchal Ferrant et une partie de la rue Gérard Baudoux. Le coût des travaux est estimé à 166000 € dont 30000 € pour l'éclairage public et 35000 € pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques. 101000 € sont pris en charge par le Face C, les 65000 € restants sont à la charge de la Commune; bien évidemment des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Départemental et de la Région.

Théoriquement, ces travaux seront suivis en 2017 par ceux de la réhabilitation du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable dans les mêmes rues que les 2 dernières tranches. Ces travaux seront menés par Eaux de Vienne à qui la Commune a transféré la compétence assainissement. Quand tous ces travaux seront terminés, le Conseil Départemental devrait rénover la route départementale qui traverse notre bourg et qui est fortement dégradée.

Parallèlement à ces travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public, la Commune s'est portée candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt organisé par la région Poitou-Charentes et l'ADEME concernant la maîtrise de l'énergie.

Ce projet a pour but de réduire la consommation d'électricité en éclairage public et de limiter la pollution et les nuisances nocturnes. Il permettra d'atteindre la classe énergétique A+ (classe B actuellement). 29 % des communes sont en classe C, D ou E. Compte tenu de la politique menée ces dernières années par notre commune, cet objectif est très facilement atteignable. Le montant des travaux nécessaires s'élève à 23514 € avec le remplacement ou la modification de 22 points lumineux. La plupart d'entre eux auraient été, de toute manière, impactée par nos 2 prochaines tranches d'enfouissement. Le montant des aides s'élève à 9405 € (40 % de subvention de l'ADEME et 20 % de Energie Vienne) auquel s'ajoute la récupération de la TVA grâce au FCTVA (environ : 3900 €). Compte tenu des économies d'énergie générées par ce projet (1412 € par an) le temps de retour sur investissement est estimé à moins de 7 années.

Grâce à l'aide d'Energie Vienne et notamment de M. Heilmann Jean-Luc, ce dossier a été bouclé en un temps record d'une quinzaine de jours (merci Michel !) et Château-Garnier fait partie des 11 communes qui ont pu déposer leur dossier dans les temps impartis.



L E POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite au diagnostic assainissement collectif mené par Audit Environnement dont nous avons eu les conclusions définitives en 2014, le montant des investissements à effectuer s'élève à 704500 € (1104500 € en comptant à terme le remplacement de la Station d'épuration). La priorité 1 pour un montant de 435500 € comprend la mise en réseaux séparatifs de la rue de l'Ancienne Poste, de la rue du Bas Bourg, de la rue du Maréchal Ferrant et de l'Impasse des Passeroses et la mise aux normes des postes de relèvement. L'impact financier sera très important augmentant à court terme le prix de l'eau traitée à 1.16 €/m³ et à moyen terme à 2.17€/m³.

La plupart des communes du Sud Vienne sont confrontées à la même problématique, et après concertation avec Eaux de Vienne, la majorité des communes de

l'ex SEASV a décidé de mutualiser cet effort de mises aux normes en transférant la totalité de leur compétence assainissement collectif à Eaux de Vienne. Sachant que dès 2017, l'assainissement collectif sera une compétence facultative des communautés de Communes puis une compétence obligatoire en 2020 et que la logique veut que, les Communautés de Communes n'ayant pas les moyens techniques et humains pour l'exercer, cette compétence soit transférée à Eaux de Vienne cette décision semble pleine de bon sens. Elle évitera de prendre trop de retard et de s'exposer à des amendes imposées par l'Europe pour non-respect des normes environnementales.

En conséquence, après étude du dossier, lors de sa séance du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de

transférer la compétence assainissement collective à Eaux de Vienne.

Les communes du Sud Vienne qui ont transféré leur compétence verront leur tarif harmonisé sur une période de 3 ans pour atteindre 1.507 € HT/m³ et 70 € par an pour la part fixe (au lieu de 0.73 € HT/m³ et 78€/an actuellement pour Château-Garnier). Plus de 400000 € de travaux devraient être programmés pour Château-Garnier dès 2017.



UN NOUVEAU SYNDICAT EST NE : EAUX DE VIENNE

Issu de la fusion imposée par la Préfecture des anciens syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne dont le SEASV (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Vienne), dans le cadre de la réforme territoriale dans un but (théorique !) de mutualisation des moyens et de maîtrise des dépenses, le syndicat Eaux de Vienne a été créé le 1er janvier 2015. Ce syndicat dont les statuts ont été adoptés par arrêté préfectoral du 19 août 2015 dispose de quatre cartes de compétence:

- eau potable
- assainissement collectif
- assainissement non collectif
- protection contre les incendies

Eaux de Vienne est organisé autour de 3 échelons :

- Le Comité Local : collège composé des délégués titulaires (1 par commune jusqu'à 2000 habitants + 1 délégué supplémentaire par tranche de 2000 habitants) et des délégués suppléants.

Il a en charge la gestion des affaires locales et des enveloppes de travaux

- le Comité Territorial regroupant plusieurs comités locaux qui est le relais entre ces derniers et le bureau. Chaque Vice-président et membre du bureau est référent d'un comité territorial

- Le Comité Syndical qui se réunit en assemblée générale pour voter le budget, les programmes d'investissements et pour entendre le rapport annuel du bureau sur les affaires syndicales.

Le nouveau syndicat va mettre en œuvre une évolution majeure : l'instauration en 2018 d'un prix unique et maîtrisé de l'eau potable sur l'ensemble du périmètre du syndicat au nom d'une solidarité intercommunale.

Le Bureau élu lors de la 1^{ère} assemblée générale en janvier 2015 compte 26 membres (le président, Jean-Claude Boutet, 15 vice-présidents et 10 autres membres). Au niveau du Sud Vienne (ex SEASV), nous comptons 3 représentants :

- François Audoux, 3^{ème} vice-président, maire de Château Garnier
- Gilbert Jaladeau, membre du bureau, maire de Civray
- Marie-Claire Lesueur, membre du bureau, 1^{ère} adjointe au maire de Charroux

Soyez certains que ces 3 élus veillent à ce que le nouveau syndicat soit un véritable acteur de proximité au service des abonnés!



L E POINT SUR LE PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau potable sera harmonisé à l'horizon 2018, à l'échelle de tout le département, pour toutes les communes faisant partie de Eaux de Vienne.

La partie fixe passera ainsi de 51.68 € par an à 60 € en 2018 et le prix du m3 d'eau de 1.25 € à 1.35 € HT.



L E POINT SUR LA TELEPHONIE ET INTERNET



2015 a été marqué par de grosses perturbations sur les lignes téléphoniques et internet avec notamment 2 grosses pannes en janvier et août suite à des orages.

La mairie a immédiatement réagi pour que ces perturbations durent le moins longtemps possible.

Au delà de l'urgence, nous avons œuvré tout au long de cette année pour essayer de résoudre les 2 problèmes de fond : la vétusté de certaines lignes téléphoniques et la non-opticalisation de notre centrale téléphonique (ou NRA = Nœud de Raccordement d'Abonnés). L'opticalisation est un préalable indispensable pour obtenir un débit internet confortable (20 mégas).

Nous avons reçu le 13 février M. Lasselien, Directeur des Relations avec les Collectivités locales, pour faire le point sur les incidents de janvier et examiner les pistes possibles permettant d'améliorer la situation.

Un groupe d'habitants nous a fait parvenir une pétition en août concernant les problèmes de vétusté de lignes, ce qui a contribué à faire avancer le dossier. A cette occasion, nous avons contacté M. Lartige, Délégué Régional Poitou-Charentes d'Orange, qui, suite à notre intervention, a mis à l'étude les travaux d'opticalisation de notre NRA.

Fin octobre, M. Lartige nous a indiqué que les études terrain allaient commen-

cer et que la finalisation du projet interviendrait au second semestre 2016. A la fin de ces travaux, nous devrions avoir le haut débit internet (ADSL2+ : 20 mégas descendant et 1 méga ascendant) avec la possibilité d'entrer dans le SDAN (Schéma départemental d'aménagement numérique) géré par le Conseil Départemental de la Vienne. Ce projet, auquel la Communauté de Communes du Pays Gencéen participe financièrement, a l'ambition à moyen-long terme d'emmener le très haut débit (donc la fibre optique) dans toutes les communes. Le préalable pour pouvoir entrer dans ce schéma est que le NRA soit opticalisé, ce qui devrait donc être le cas fin 2016 pour notre commune.

En ce qui concerne la téléphonie classique, certains câbles (les plus vétustes) devraient être remplacés fin 2015 début 2016.

Enfin, pour ce qui concerne la téléphonie mobile, la couverture 3G devrait être assurée pour notre antenne mutualisée dans les prochains mois par SFR qui est l'opérateur leader. Ce dernier ayant conclu un accord de mutualisation des relais avec Bouygues, les abonnés à ces deux opérateurs sont théoriquement assurés d'avoir la 3G sur Château-Garnier dans les prochains mois. Il ne reste plus qu'à espérer qu'Orange fasse de même.

En conclusion, 2016 devrait permettre une notable amélioration des services

téléphoniques et d'Internet. Nous restons cependant très vigilants et nous comptons sur tous les abonnés de Château-Garnier pour nous faire remonter de manière factuelle (courrier, mail...) les dysfonctionnements observés afin de pouvoir agir auprès des responsables d'Orange.



L ES REUNIONS DE CONSEIL

REUNION DU 17 DECEMBRE 2014

LOCATION SALLE DES FETES au 01/01/15	TARIF
Loto, concours de belote, tarot, séances récréatives - Association de la commune - Association hors commune	56 € 68 €
Bal, banquet, repas - association de la commune - habitant de la commune - habitant ou association hors commune	68 € 130 € 180 €
Réunion, vin d'honneur - association de la commune - habitant de la commune - habitant ou association hors commune	17€ 55€ 95 €
Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h) - habitant de la commune - habitant ou association hors commune	218 € 270 €
Location du matériel -Table pour habitant de la commune -Table pour habitant hors commune -Chaise pour habitant de la commune -Chaise pour habitant hors commune -sonorisation (par soirée) -sonorisation pour association de la commune	1.25 € 1.30 € 0.25 € 0.30 € 10 € gratuit

LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT	Tarif au 1/01/15
Réunion association communale	gratuit
Réunion association hors commune	40€
Réunion habitants commune	30€
Repas froid, séance récréative habitant ou association de la commune (1 journée)	55€
Repas froid, séance récréative habitant ou association hors commune (1 journée)	80€

L ES REUNIONS DE CONSEIL



TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM AU 01/01/15

Concession perpétuelle, le m²: 315€
 Concession cinquantenaire, le m²: 116€
 Concession trentenaire, le m²: 60€
 Concession temporaire (15ans) le m² : 30€
 Case de columbarium pour une durée de 30 ans: 484€

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE APPLICABLES AU 01/01/15

Repas enfant : 2.95€
 Repas adulte: 4.70€

TAXE D'ASSAINISSEMENT 2015

redevance fixe annuelle : 78 HT (payable semestriellement).
 redevance par m³ d'eau consommé : 0.73€HT.

INSERTION DES RESEAUX DANS LE CENTRE BOURG 1ERE TRANCHE

Pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (Place de l'Europe, Rue du Marché Couvert, rue de l'Ancien Champ de Foire et Rue des Violettes), les devis de SOREGIES, pour la modification de l'éclairage public d'un montant de 62797.07€ HT et le devis établi par la Sté ANCELIN pour la dissimulation du réseau téléphonique d'un montant de 39545.70€ HT sont acceptés.

Ces travaux seront subventionnés comme suit : Syndicat Vienne Energies : 12559.32€ et Conseil Départemental : 21886€.

ACCEPTATION DE DON

Le don de M. et Mme PRATS de 2300 € à la commune en remerciement des efforts d'aménagements effectués par la commune, notamment au village de la Gadelière est accepté.

Le don de 600€ proposé par le Comité des Fêtes pour participer à l'achat de petits équipements pour la cuisine de la salle des fêtes est accepté.

PROJET DE LOTISSEMENT LE LONG DE LA ROUTE DE CHEZ LINET

Avis favorable au projet de lotissement que souhaite déposer un particulier, pour le terrain sis le long du chemin de Chez Linet.

MAISON MEDICALE : REPARTITION DES CHARGES 2015 SUR LA BASE DE 2014

	total charges 2014 HT	11 mois en 2015 et ré- gularisation en dé- cembre	3 trimestres en 2015 et régularisation en décembre
GUILLARD Claire (Kiné)	1105.15	92.09	
Cabinet d'infirmières	359.68	29.97	
Mme LELONG-HEBRAS (médecin)	131.76		32.94
Mme NAILANI Marion (médecin)	131.76		32.94

L ES REUNIONS DE CONSEIL

REUNION DU 29 JANVIER 2015

ACHAT DE JEUX POUR L'AIRE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU

2 toboggans (toboggan polyester 1m10 et toboggan polyester 1m50) et un panneau seront commandés à la société VEDIF collectivités pour un montant de 3 223,20€ TTC. Est également accepté le don de l'association de Gestion du Plan d'Eau de 2700€ pour l'achat de ces équipements.

ACCEPTATION D'UN DON DE 500€ PAR L'APE

Le don de 500€ de l'APE est accepté et sera utilisé pour l'achat de matériel destiné aux activités périscolaires.

DEMANDE DE M. BRUNELOT POUR EXPLOITER UN BANC DE CORDONNERIE

Il est proposé à M. Jean Brunelot qui souhaite s'installer tous les lundis matins sur la place ou à proximité de la salle des fêtes, pour exploiter un banc de cordonnerie : de fournir à ses frais, le boîtier électrique nécessaire, qui serait posé avec l'aide des employés communaux à l'ancienne grange « Barrié ». En contrepartie, la fourniture d'électricité serait gratuite pour une période de 1 ou 2 ans (à déterminer avec l'intéressé).

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN SECURITE DU BOURG

Suite au projet de mise en sécurité du bourg, établi par la DDT, le conseil municipal est favorable à la mise en place de marquages dissuasifs sur les routes de Gençay, d'Usson et de St Secondin, ainsi que dans le bourg, à la mise en place d'un stop à la route de Chez Linet et à la pose de panneaux d'agglomération au village de « Couture ». L'aménagement de « Couture » sera réétudié.

REUNION DU 26 FEVRIER 2015

DEMANDE DE NOUVELLE PRESENTATION AU TITRE DE LA DETR 2015 POUR REFECTION DES DEUX POSTES DE REFOULEMENT ET DE LA LAGUNE.

La demande de subvention DETR (pour les travaux de réfection des postes de refoulement et de la lagune dont le coût estimatif était de 91080€ HT), refusée en 2014, sera représentée en 2015.

LOYER POUR L'HOTEL RESTAURANT

Suite au courrier de Monsieur FRANCOIS et Mme GRUSON, gérants de l'Hôtel restaurant « Le Castel », et après avoir pris en compte les arguments exposés, le conseil municipal, décide de réduire le montant du loyer de l'hôtel restaurant de 20% à compter du 1^{er} février 2015 (le loyer passera de 353.56€ HT à 282.69€ HT).

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CHAUFFERIE

Un contrat de maintenance comprenant la main d'œuvre pour les dépannages sera établi avec la société Hervé-Thermique, pour un montant annuel de 5118€ HT.

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2015.

Abonnement mensuel : 46% pour la commune soit 635.44€ HT et 54% pour « La Réverie » soit 745.95€ HT. Prix du kWh : 0.05712€ HT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Association ELAN : 120 €, Association pour la promotion de la lecture de la Vienne : 140 €, La Prévention Routière : 100€

DEMANDE DE M. BACHELIER

Monsieur Bachelier est autorisé à élargir l'entrée du chemin à hauteur de la parcelle dite « La Pièce des Châtaigniers ». La Commune fournira les cailloux nécessaires.

VOTE DES BUDGETS ET DES COMPTES

Les comptes administratifs et de gestion ont été votés pour tous les budgets.

Les budgets 2015 ont été votés sauf pour le budget principal.

REUNION DU 2 AVRIL 2015

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Chorale « LE ROUTIN D'AIGAIL » : 200€, Fonds Solidarité Logement de la Vienne : 100€.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2015

Taxe d'habitation : 15.62%, taxe foncière (bâti) : 12.49%, taxe foncière (non bâti) : 25.55%, CFE : 16.32%. L'application de ces taux assure un produit de 145861 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE-SIVEER »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne Siveer ».

REUNION DU 28 AVRIL

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

ADMR de Gençay : 300€ et à la Fondation du Patrimoine-église d'Oradour Sur Glane : 100€

L ES REUNIONS DE CONSEIL

ACCESSIBILITE

Le diagnostic accessibilité pour l'Hôtel-Restaurant sera effectué par la Sté ADICEA pour un coût de 300€

PERSONNEL

Une personne en contrat CAE-CUI sera recrutée en remplacement de M. LICCOINE pour entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Le Maire est également autorisé à employer une personne par l'intermédiaire de PLURISERVICES à raison de 10 heures par semaine.

ACHAT DE MATERIEL

Un lot de 150 chaises pour la salle des fêtes sera acquis auprès de Sté COMAT ET VALCO pour un coût de 3427.20€ TTC.

FEU D'ARTIFICE

Le feu qui sera tiré le 14 juillet sera fourni par la Sté BREZAC pour un coût de 2300€ HT.

NON VALEUR

Une dette de loyer pour l'année 2013 d'un montant de 1545.95€ sera admise en non valeur.

REUNION DU 29 MAI

REPARATION DE LA COUVERTURE DU MULTISERVICE

Les travaux seront effectués par l'entreprise LEGRU pour un coût de 4812.98€ HT.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

La convention pour la réalisation et le contrôle des dossiers CNRACL est reconduite.

CHARGES DE CHAUFFAGE POUR LES LOCATAIRES ET LE SECTEUR PASTORAL

A compter du 1^{er} juin, le prix du kWh est fixé à 0.105€ pour les locataires desservis par la chaufferie collective et à 0.065€ pour le secteur pastoral.

SUBVENTION

Une subvention de 100€ est accordée à l'APEF de Gençay.

REUNION DU 1^{er} JUILLET

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A MME DECLERCQ

Le dépôt de garantie, soit 400€, sera restitué à Mme DECLERCQ.

AGENDA ACCESSIBILITE

La Sté ADICEA est chargée d'établir les diagnostics pour tous les bâtiments pour un coût de 1600€ HT.

INSERTION DES RESEAUX

Pour les travaux d'insertion des réseaux rues du Bas Bourg, du Maréchal Ferrand, du Clain, Gérard Baudoux, Rte de Chez Pibouille et Impasse des Passeroses, le coût est estimé comme suit : réseau électrique : 101430€ HT, réseau France Télécom : 35000€ HT et éclairage public : 30000€ HT.

Le conseil demande que le projet d'insertion des réseaux soit inscrit dans le prochain programme FACE C et souhaite que soient effectués, parallèlement à cet enfouissement, les travaux nécessaires sur le réseau d'assainissement et le ré-

seau d'eau potable.

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE SIVEER

Sont désignés : M. François AUDOUX comme délégué titulaire et M. Jacques GUINAULT comme délégué suppléant

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA COUVERTURE DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT »

Pour les travaux estimés à 4261€HT pour le désamiantage et 7302.79€ pour la couverture, sont sollicitées : une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du PADC, égale à 30% du montant des travaux et une subvention de la Région dans le cadre du FRIL égale à 50% du montant des travaux.

REUNION DU 21 AOUT

OPTION TVA POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE

Le conseil municipal opte pour l'assujettissement à la TVA en ce qui concerne les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à compter du 15 mars 2015

CONVENTION VISION PLUS VER-SION 2016 AVEC LA SAEML SOREGIES

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle Convention Vision Plus applicable à compter du 1^{er} janvier 2016

INSERTION DES RESEAUX DANS LE CENTRE BOURG (2EME TRANCHE)

Les devis établis par SOREGIES, pour la modification de l'éclairage public (23129.91€ HT) et par la Sté ANCELIN pour la dissimulation du réseau téléphonique s'élevant à 22731.40€ HT sont acceptés. Les subventions suivantes sont sollicitées :

- La participation du SIEEDV égale à 20% du montant HT des travaux relatifs à l'éclairage public soit 4625.78€.

- Une subvention du Conseil Départemental pour l'intégration des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, sur la base des devis concernant

L ES REUNIONS DE CONSEIL

la dissimulation du réseau téléphonique (22731.40€ HT) et la modification de l'éclairage public (23129.91€HT) égale à au moins 25% du montant des travaux, dans la limite du plafond.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 65 € A LA SPA DE POITIERS

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR DES BATIMENTS PUBLICS ET SUR LE TERRAIN DE LA DECHETTERIE

Suite à une étude de la Sté ITHIAS sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux (salle Semailles au Vent, maison des associations, école, mairie, cantine, salle des fêtes, multiservice) et du terrain de la déchetterie, le loyer pour les bâtiments serait de l'ordre de 750€ par an, et pour le terrain de la déchetterie, de l'ordre de 1100€ par an. La rénovation des toitures serait à la charge de la société ITHIAS.

TRAVAUX A L'ANCIENNE GRANGE « BARRIE »

Le remplacement des ouvertures sera confié à l'entreprise MTS pour un montant de 4320€ TTC.

REUNION DU 24 SEPTEMBRE

MODIFICATION DU CHAUFFAGE AU LOGEMENT DU 14 RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Pour le chauffage, l'installation d'une PAC air/air sera confiée à la SARL MPS pour un montant de 6033.75€ HT.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 3EME TRANCHE

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux au niveau du bas bourg et notamment sur les rues du Maréchal Ferland, du Bas Bourg, et Gérard Baudoux,

la commune souhaite adhérer au programme FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification).

Les coûts estimés pour l'enfouissement des réseaux pris en charge par le Syndicat Energie Vienne et le FACE s'élèvent à 101 000€. Le coût des travaux d'enfouissement de l'éclairage public est estimé à environ 30 000€. Celui de l'enfouissement de France Telecom est estimé à environ 35000€.

TRAVAUX AU LOGEMENT SIS 14 RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 30542.99€ HT comprenant l'isolation extérieure, une partie de l'isolation intérieure, le remplacement des ouvertures et le chauffage. Pour ces travaux, le conseil sollicite une subvention PALULOS d'un montant de 5900€ et un taux de TVA réduit à 5.5 %.

REUNION DU 23 OCTOBRE

Transfert de compétence : "étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale"

le Conseil Municipal à 9 voix pour, 0 contre, approuve le transfert à la Communauté de Communes du Pays Gencéen de la compétence "aménagement de l'espace" la compétence "étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Gencéen comme suit : Groupe des compétences obligatoires : aménagement de l'espace "Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

INDEMNITE ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Sont accordées au receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 100 % et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Sera réalisé auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, un emprunt de 150.000€ aux conditions suivantes : Durée : 10 ans -Taux : 1.64% - Echéances fixes annuelles-Frais : 225€.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

La modification des statuts de l'AGENCE Technique Départementale est approuvée.

ECLAIRAGE PUBLIC ET ECONOMIES D'ENERGIE

Si le niveau de classe énergie atteint après travaux de remplacement des lampes énergivores et réduction des temps d'éclairage est classé A+, une subvention ADEME-REGION égale à 40% du montant des travaux, ainsi qu'une subvention du Syndicat Energies Vienne égale à 20% peuvent être accordées.

Le Conseil Municipal sollicite SOREGIES pour une étude afin d'atteindre un niveau de classe énergie A+ et autorise le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'obtention des subventions ADEME-REGION et Syndicat Energies.

L ES REUNIONS DE CONSEIL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2015

FUSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE RELEVANT DU BASSIN DU CLAIN SUD

Le conseil approuve le projet de périmètre de fusion des syndicats et des collectivités concernées, au sein d'un nouveau syndicat mixte des Vallées du Clain Sud, ainsi que le projet de statuts de ce nouveau syndicat.

TRANSFERT INTEGRAL DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE « EAUX DE VIENNE-SIVEER »

Ce transfert est accepté par le conseil.

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020

Le conseil municipal est favorable au projet présenté par la Communauté de Communes.

BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La borne sera installée sur la place de l'Europe.

DEFENSE INCENDIE AU VILLAGE DE CHEZ JEAN DE LAVAUX

L'installation pour le puisage à la mare de Chez Jean De Lavaux sera réalisée

par l'Entreprise GIRARD pour un coût de 1392€ TTC.

MONTANT DU LOYER POUR LE LOGEMENT 14 RUE DE L'ANCIENNE POSTE.

Le conseil fixe le loyer à 500€.

SECURITE

Un stop sera installé à la route de Chez Linet.

L E RECENSEMENT DES JEUNES



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'**inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail:
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone:
05.49.00.24.69

Courrier:
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

L E PROJET DU PARC EOLIEN DES 4 VENTS



Le parc éolien des Quatre Vents de la société ENERTRAG est en développement depuis 2006. Après de longues années de démarches administratives, d'études techniques et environnementales, les huit éoliennes prévues sur les communes de Château-Garnier et La Chapelle-Bâton pourront bientôt être installées.

Préparation du chantier

Les équipes travaillent actuellement à la préparation des travaux. Plusieurs étapes sont nécessaires : réalisation des études géotechniques pour calculer les dimensions des fondations propres à chaque éolienne, rédaction des cahiers des charges et du planning, réalisation des divisions cadastrales, signatures des actes devant le notaire et sélection des prestataires.

Sous-traitance locale

Pour la construction du parc éolien, ENERTRAG fera appel à des entreprises locales. Ainsi, les sociétés Arlaud Irribarren de la Vienne réalisera les travaux de génie civil et l'entreprise ETS de Joussé interviendra également sur le chantier.

Contact ENERTRAG

M. Yann Clavé a remplacé en début d'année M. Bernard en tant que responsable du projet. Il est installé à Limoges, où ENERTRAG a ouvert une antenne afin d'assurer une plus grande proximité avec le projet éolien. Pour toute question liée au projet, M. Clavé est joignable au 06.81.23.21.86 ou par mail yann.clave@enertrag.com.

Pour plus d'informations sur le parc éolien, consultez le site internet www.parc-eolien-des-quatre-vents.fr. Et pour plus d'informations sur la société ENERTRAG, consultez le site internet www.enertrag.com.

Schéma d'implantation du parc éolien



L'éolien, une solution à promouvoir à la COP21

Alors que la France accueille la conférence mondiale sur le climat afin de chercher des solutions pour remédier au réchauffement de la planète, les territoires n'attendent pas pour installer des énergies renouvelables. Propre et durable, l'énergie éolienne constitue une solution efficace et compétitive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les chiffres clés du parc éolien

Nombre d'éoliennes.....	8
Puissance unitaire (mégawatts)	2 MW
Puissance totale du parc	16 MW
Type d'éolienne	V100 Vestas
Production annuelle	~ 32 millions de kWh
Production annuelle	~ 16 000 personnes

PROJET DE PARC EOLIEN DE CHATEAU-GARNIER

Une source d'énergie locale pour votre territoire



La société wpd, **créée en 1996**, compte environ 1 200 employés et a déjà installé plus de **1 700 éoliennes** dans le monde. Depuis son **agence de Nantes** wpd porte le développement d'un projet éolien sur la commune de Château-Garnier en collaboration avec la Commune.

La société wpd s'engage à réaliser un projet éolien raisonnable, concerté et respectueux du territoire de Château-Garnier et de ses habitants.

Situation du projet : au Nord de la Commune de Château-Garnier, le long de la départementale 100, entre les Brandes de la Commune et le Bois de Chalerooux.



Projet éolien de Château-Garnier
-
Zone d'étude

Légende

- Zone d'étude à 500 m des maisons
- Limite communale

Sources : wpd

Le projet éolien de Château-Garnier a été initié lors du second semestre 2011. Le projet a été présenté au Conseil Municipal à 3 reprises : automne 2011, hiver 2012 et été 2013.

Un important travail d'information a été mené, avec l'accord des élus de la Commune, auprès des propriétaires et exploitants concernés. A ce jour une très grande majorité des propriétaires accorde sa confiance à wpd pour étudier la réalisation d'un projet éolien.

Toujours dans un but de concertation et afin de recueillir l'avis et les remarques des différents habitants de la commune très en amont dans le développement du projet, une permanence publique a été organisée le 4 novembre dernier à la salle Semailles au vent.

Cas particulier : la Commune de Château-Garnier est propriétaire de nombreuses parcelles concernées par le projet éolien. Le projet pourrait ainsi être une source de revenus supplémentaires pour la Commune.

Avancement du projet

La réalisation d'un projet éolien nécessite de nombreuses études techniques et environnementales. Depuis septembre 2014, des experts étudient l'environnement, les oiseaux et les chauves-souris sur le site éolien.

Les études acoustiques et paysagères vont être lancées à partir de Janvier 2016.

Ce sont les résultats de ces études qui permettront de déterminer le nombre et l'emplacement des éoliennes.



Information

Michaël DUBOIS-BOGET
responsable de projet
Tél : 02.51.89.79.41 /
06.75.48.71.96
Wpd SAS - Agence de Nantes
7 quai Magellan - 44 000



A COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mise en place d'une menuiserie sur la ZA Verneuil à Gencay

Monsieur Sylvain Jacob est locataire du bâtiment depuis le début de l'année 2015. Le bilan de l'opération est le suivant :

- Dépenses : 242 000 € HT
- Subventions : 136 000 € (Etat et Région)

L'emprunt réalisé par la Communauté de Communes sera remboursé par les loyers versés par Monsieur Jacob.

- Communauté de Communes : 114 000 €

Aménagement du bâtiment photovoltaïque sur la ZA la Vignerie à St-Secondin

La Communauté de Communes a lancé un appel d'offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment photovoltaïque à St-Secondin. Les travaux comprennent le gros œuvre, le dallage et le bardage. Le but est d'avoir un bâtiment modulable prêt à accueillir entre un et trois utilisateurs potentiels. Les premiers travaux d'aménagement ont débuté en fin d'année.

Boulangerie de Sommières du Clain

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage pour les travaux de remise aux normes et restructuration de la boulangerie de Sommières du Clain. Les travaux ont débutés au cours du mois de mai. Ils comprennent des travaux de gros œuvre et ravalement, la réfection de la toiture, le réaménagement du fournil, du laboratoire pâtisserie et espace de vente et la réfection du logement. A la fin de l'opération, la commune rachètera l'immeuble à la Communauté de Communes.

Bilan provisoire de l'opération :

DEPENSES HT		RECETTES	
Achat immeuble	82 000,00	Département : PADC	25 000,00
Travaux et honoraires	305 000,00	Région : FRIL	70 000,00
	13 588,00	Fonds de concours Communauté de Communes	60 000,00
		Emprunt cours terme	232 000,00
TOTAL DEPENSES	387 000,00	TOTAL RECETTES	387 000,00

Aménagement du bâtiment photovoltaïque sur la ZA la Vignerie à St-Secondin

La Communauté de Communes a lancé un appel d'offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment photovoltaïque à St-Secondin. Les travaux comprennent le gros œuvre, le dallage et le bardage. Le but est d'avoir un bâtiment modulable prêt à accueillir entre un et trois utilisateurs potentiels. Les premiers travaux d'aménagement ont débuté en fin d'année.

- Coût de l'opération : 230 000 € HT (plate forme, travaux et honoraires)
- Subventions : 116 000 €

Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères

Après 10 ans de services de collecte des déchets ménagers, il a été décidé de renouveler les deux bennes à ordures ménagères. Une première benne à ordures ménagères a été livrée en début d'année 2015 et une deuxième a été commandée en juillet (coût des deux acquisitions environ 250 000 € HT : porteurs RENAULT 19T, et bennes SEMAT 16 m3).

Panneaux de signalétique touristique du Pays Gencéen

En 1999, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a installé, sur les neuf communes du territoire, des panneaux d'informations touristiques représentant pour chaque commune, au recto le plan de la commune avec voirie, plan détaillé du bourg, bâtiments lieux-dits, sites touristiques, chemins de randonnées et au verso un plan intercommunal avec les voiries, rivières, habitat, sites majeurs (touristiques et économiques), chemins de randonnées....

Ces panneaux étant installés depuis 15 ans, plusieurs étaient illisibles et de nombreuses informations étaient à réactualiser.

La Communauté de Communes a donc confié à l'entreprise AD Production la réactualisation des plans communaux et du plan intercommunal et à Monsieur Rogeon Philippe la remise en état du mobilier urbain.

- Coût de l'opération : 28 200 € HT
- Subventions : 19 500 € (Europe et Conseil Départemental)
- Communauté de Communes : 8 700 €

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société ANIMALOR, gère pour le compte de la Communauté de Communes et de ses communes membres la gestion de la fourrière animale et notamment les chiens errants.

L A COMMUNAUTE DE COMMUNES

Gestion de la fourrière animale

La gestion des chiens errants était assurée par l'Association Kolyma sur le site de Brion. Compte tenu de la disposition des chenils et des règles sanitaires en vigueur, l'association a indiqué qu'il était impossible de poursuivre l'activité fourrière. Par conséquent une procédure de délégation de service public a été lancée pour la gestion de ce service.



Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société ANIMAL'OR gère, pour le compte de la Communauté de Communes et de ses communes membres, la gestion de la fourrière animale et notamment les chiens errants.

Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)

La Communauté de Communes a conventionné avec le Département pour la mise en place du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique qui prévoit :



- le déploiement de la fibre sur 94 sites prioritaires,
- une amélioration de l'ADSL pour au moins 7 500 lignes téléphoniques,
- la création de 25 000 prises en FTTH (Fiber To The Home),

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations en ce qui concerne les montées en débit sur le réseau cuivre. La Communauté de Communes du Pays Gencéen subventionnera les opérations du Département de la Vienne selon les modalités prévues dans une convention de financement. La participation de la Communauté de Communes du Pays Gencéen sera de l'ordre de 15% des travaux engagés.

Pour la période 2015-2018, les premières communes concernées par ce déploiement seront Brion, Magné, La Ferrière-Airoux. La part de la Communauté de Communes pour le financement de ces travaux sera de l'ordre de 87 000 €.

Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUI) et Loi ALUR

La loi ALUR impose le transfert automatique de la compétence PLU des communes à l'intercommunalité au 27 mars 2017. Cependant les communes peuvent transférer la compétence à l'EPCI avant cette date. Ce transfert de compétence à l'EPCI ne prend en compte que l'élaboration et le suivi du PLUi. L'instruction des dossiers d'urbanisme, les autorisations du droit du sol, la délivrance des permis restent de la compétence du Maire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et régit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 9 communes composant la communauté de communes du Pays Gencéen seulement 2 ont un PLU (Gençay et St-Maurice la Clouère) et 3 une carte communale (La Ferrière-Airoux, Magné et Sommières du Clain).

L'élaboration d'un document de planification intercommunal a pour but de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le Pays Gencéen ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale ;
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires ;
- œuvrer à la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT Sud-Vienne pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

A la fin de l'année 2015, les différentes communes délibèrent pour transférer la compétence à la Communauté de Communes afin de pouvoir lancer la procédure de consultation pour le choix d'un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration des PLUi.

2016

Nouvelles Conditions d'accès pour les déchetteries

simplifiées de Champagné St-Hilaire, Château-Garnier et St-Secondin

A compter du 1^{er} Janvier 2016, les trois sites seront ouverts suivant le tableau ci-dessous en présence d'un gardien.

Accès :

Particuliers : gratuit pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays Gencéen (sur présentation d'un justificatif de domicile),
Professionnels : acceptés sous certaines conditions mais uniquement pour des déchets provenant du territoire de la Communauté de Communes.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h-12h	SAINT- SECONDIN		CHATEAU- GARNIER	CHAMPAGNE ST-HILAIRE	SAINT- SECONDIN	CHATEAU- GARNIER ST-HILAIRE CHAMPAGNE
14h-17h	CHATEAU- GARNIER CHAMPAGNE ST-HILAIRE		SAINT- SECONDIN	CHATEAU- GARNIER	CHAMPAGNE ST-HILAIRE	SAINT- SECONDIN

*Les lundis après-midis et les samedis matins, les sites de Champagné St-Hilaire et Château-Garnier sont ouverts en même temps
ATTENTION ! Les jours fériés, les déchetteries simplifiées sont fermées*

La mise en place de ces déchetteries simplifiées permet d'assurer un meilleur service pour les usagers éloignés de la déchetterie principale de Gençay.

Le non respect des règles et la dégradation des sites pourront engendrer la fermeture définitive des déchetteries simplifiées.

Informations - Renseignements : Tél. 05 49 36 05 45 / www.paysgenceen.fr



Comportement des usagers :

- Respecter les instructions du gardien et les consignes de tri.
- La récupération à usage personnel ou autre de produits déposés est strictement interdite.

- Les dépôts sauvages de déchets dans la nature ou devant les sites sont passibles d'une amende. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610.5, R 632.1, R 633.8 et 644.2, allant de la 1^{ère} à la 5^è classe selon la nature de la contravention.

- Déchets interdits :

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les résidus de fabrication industrielle
- les éléments entiers de carrosserie de camions, de voitures, de deux roues ainsi que les éléments mécaniques
- les médicaments et produits de soins (déchets infectieux, seringue...)
- les produits radioactifs
- les explosifs
- les bouteilles et bonbonnes de gaz
- les matériaux contenant de l'amiante sans aucune exception
- les hydrocarbures
- les produits à base de mercure

Rendez-vous sur eauxdevienne.fr



Une nouvelle version du site internet d'Eaux de Vienne-Siveer est accessible depuis mi-octobre 2015. La présentation du site web a évolué pour mieux révéler l'identité du nouveau syndicat départemental pour l'eau et l'assainissement, constitué en janvier 2015.

La navigation sur le site a été simplifiée par l'ajout d'un menu déroulant par rubrique. Un accès Usagers propose des informations utiles aux particuliers et aux professionnels. Découvrez notamment comment transférer votre abonnement, en cas de déménagement ou encore comment protéger votre compteur contre le gel. Un récapitulatif des démarches à entreprendre pour réaliser ou réhabiliter un assainissement non collectif y est également disponible. De nombreux formulaires sont proposés en téléchargement, à retourner complétés à Eaux de Vienne-Siveer.

Un nouveau service aux abonnés

Les abonnés peuvent désormais réaliser des démarches en ligne depuis un espace personnel sécurisé, accessible à partir de la page d'accueil du site internet <http://www.eauxdevienne.fr> (lien « Je me connecte à mon espace abonné »). L'objectif, pour Eaux de Vienne, est de simplifier et de dématérialiser certaines démarches administratives.

Pour se créer un espace personnel, rien de plus simple : un abonné se rendra, en page d'accueil de l'extranet, avec le numéro d'une de ses factures émise par Eaux de Vienne-Siveer et de son numéro de référence abonné. Par la suite, en saisissant uniquement son adresse mail et son mot de passe, il lui sera possible, 7j/7j et 24h/24h de :

- mettre à jour ses coordonnées (adresse de facturation et coordonnées de contact),
- visualiser ses factures des dix dernières années,
- connaître son centre d'exploitation de rattachement,
- télécharger des formulaires,
- payer sa facture en ligne via TIPI, la plateforme de télépaiement du Ministère des Finances.

Ces nouveaux services sont également accessibles depuis un smartphone. Evolutif, l'extranet sera enrichi de nouvelles fonctionnalités, début 2016, afin de :

- permettre à un abonné de recevoir sa facture par mail plutôt que sous support papier
- permettre à un abonné de connaître les moyens de paiement mis à sa disposition pour régler ses factures d'eau ou d'assainissement,
- connaître la qualité de l'eau sur son territoire,
- accéder à une foire aux questions.

Que ceux qui n'auraient pas accès à ces nouvelles technologies se rassurent : il est bien entendu toujours possible, pour un abonné, d'appeler son centre d'exploitation de rattachement ou de s'y déplacer pour récupérer un formulaire papier ou signaler un changement de coordonnées.

Connaître vos droits

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez écrire à : Eaux de Vienne - Siveer - CIL – 55, rue de Bonneuil Matours - 86 000 Poitiers ou cil@eauxdevienne.fr. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

aux de Vienne-Siveer - 55, rue de Bonneuil-Matours - 86 000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 16 90 - Fax : 05 49 44 14 23
contact@eauxdevienne.fr – site : www.eauxdevienne.fr

L A GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES COMMUNAUX AVEC EAUX DE VIENNE/SIVEER

Décembre 2015



Sous l'impulsion de la politique environnementale de la Région Poitou-Charentes et avec la participation du syndicat Eaux de Vienne / SIVEER, votre commune s'engage à réduire son utilisation de pesticides pour vous offrir un environnement plus sain.

A l'heure actuelle, de multiples polluants y compris les pesticides contaminent notre environnement quotidien (eau, air...). A ce jour, 3 % des pesticides épanchés en agriculture se retrouvent dans le milieu aquatique contre 8 à 40 % des produits épanchés par les communes et les particuliers.

Des journées de sensibilisation ainsi que des formations à destination des élus et des agents techniques se sont déroulées afin de favoriser la réduction des produits phytosanitaires et d'échanger sur les moyens techniques alternatifs disponibles.

Un plan d'entretien va ainsi être élaboré en collaboration avec les élus et les agents communaux, afin de déterminer les entretiens de chacune des zones communales, en prenant en compte la réglementation, les moyens humains et matériels existants, et le classement en zone à risques pour le transfert vers le milieu aquatique. Au vu de l'état des lieux établi, des préconisations seront proposées et validées en conseil municipal.

Un premier bilan de l'entretien de notre espace communal fait état d'une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, et d'une bonne protection du personnel communal en contact avec ces produits. Toutefois, ne nous mentons pas, de nouveaux efforts devront être consentis afin de faire de notre commune un territoire exemplaire. Des dispositifs sont déjà mis en place comme l'enherbement d'un certain nombre de trottoirs et l'arrachage manuel de mauvaises herbes. Ces solutions peuvent paraître imparfaites mais elles nous permettront à long terme d'offrir un environnement plus sain à nos enfants.

EXEMPLE DE DISPOSITIFS : Enherbement trottoirs D100



Massifs salle Semences au Vent



Des journées de sensibilisation et d'explication du plan d'entretien à destination des particuliers seront à venir dans les prochains mois, **en attendant voici quelques recommandations** :

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

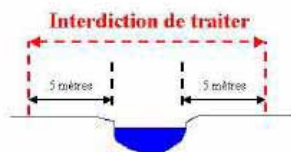
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

L e Syndicat du Clain Sud



Le 1^{er} janvier 2016, le syndicat devrait s'agrandir. Suite à la fusion du syndicat mixte d'Aménagement du Val de Clouère et du syndicat du Palais et de la Rhune (Marçay – Vivonne), le futur syndicat aura avec la Vonne et ses affluents environ 420 km de cours d'eau sur 39 communes. Cette nouvelle structure sera compétente, sous réserve de l'avis des communes, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Pour les Castelgarniérais, comme pour les habitants des autres communes du syndicat, les interventions sur le terrain devraient rester identiques. Le syndicat effectue un passage régulier sur le Clain pour retirer les arbres en travers. L'aménagement réalisé l'année dernière à Château-Garnier entre la lagune et le Clain se comporte très bien (photo ci-dessous).

Sur le plan politique, le syndicat est toujours dirigé par M Philippe Belin, maire de Payré, secondé par Martine Mousserion (Anché), Gérard Huguenaud (Pressac) et Olivier Pin. Notre interlocuteur technique reste Manuel Mirlyaz.

La future structure se composera d'un nouveau comité syndical qui aura la charge des orientations, du fonctionnement et des actions à mener. Les objectifs de proximité, d'économie et d'actions restent les maîtres mots à suivre. En cas de besoin, vos contacts locaux sont Jacques Guinault (Jacky) et Régis Lucquiaud.

En 2016, nous prévoyons des interventions en amont de Château Garnier, essentiellement sur la végétation, à partir de Payroux.

Nous restons à votre disposition, n'hésitez pas à nous signaler les points à améliorer et vous pouvez consulter le site internet du syndicat pour en savoir plus : clainsud.fr. Un autre site internet à consulter pour avoir des informations au niveau du bassin du Clain : sageclain.fr. Le SAGE Clain (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau) définit par des diagnostics les enjeux sur le bassin versant. En cours d'élaboration, il regroupe les enjeux quantitatifs, qualitatifs et les milieux aquatiques pour définir les orientations et ce avec tous les usagers.

Le Clain en amont de la Batelière (mai 2015)



Travaux effectués sur le secteur de Château Garnier : une vingtaine d'arbres retirés en 2015, surtout des peupliers, quelques frênes, aulnes et un gros chêne à Lavaux avec l'agriculteur. Enfin, quelques embâcles assez modestes ont été supprimés.

Restauration de la berge et consolidation ; 9 mois après travaux ; le Clain en aval du bourg de Château Garnier (février 2015)

→ Contact : clain.sud@gmail.fr Manuel Mirlyaz, technicien de rivières, 06 81 59 74 25 24 avenue de Paris 86700 COUHE



L ES INFOS EN BREF

L'ASPA c'est quoi ?

C'est un revenu minimum pour les retraités. Si vos propres retraites et d'éventuelles pensions de réversion, ne vous assurent pas au moins 800€ par mois, vous avez peut-être droit à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

A qui s'adresser :

- A la Carsat qui vous verse votre retraite ou la pension de réversion. Il faut faire vous-même la démarche auprès des caisses car elles ne l'attribuent pas automatiquement. Si vous n'avez droit à aucune de ces prestations, déposez le dossier à la mairie qui le transmettra à la caisse des dépôts et consignations.

A quelles conditions est-elle accordée ?

1- Avoir au moins 65 ans

2- Résider en France de façon régulière (plus de 6 mois ou 180 jours par an). Les étrangers doivent être

titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 10 ans les autorisant à travailler.

Cette condition n'est pas exigée pour les personnes de l'union européenne.

3- Ne pas disposer de ressources supérieures à 9600 € par an ou 800 € par mois, depuis le 1^{er} octobre 2014 pour une personne seule, et 14 904€ par an ou 1242 € par mois pour un couple.

Quelles sont les ressources prises en compte ?

La totalité des ressources :

retraites, pension invalidité, revenus professionnels, revenu fictif évalué à 3% de la valeur de vos placements et biens immobiliers (les biens donnés au cours de 10 dernières années sont aussi pris en compte).

Sont exclus : résidence principale, aides au logement, pensions versées par vos enfants ou petits-enfants dans le cadre de l'obligation alimentaire, aides sociales, retraite combattant.

Quel montant versé ?

Il est déterminé par différence entre plafond de ressources et celles dont vous disposez

Ex : vous vivez seul, vos ressources se limitent à 500€ par mois, vous avez donc droit à 300€ pour atteindre 800€ mensuels.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, il est possible de cumuler ASPA avec revenu d'activité de 30% du smic brut et 50% pour un couple.

L'ASPA est récupérée sur la succession que si la valeur nette de celle-ci est supérieure à 39 000€ et seulement sur la partie excédant cette somme.

Exemple minimum vieillesse

A partir de 65 ans, si votre retraite est très faible, vous pouvez demander l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Elle complète vos pensions personnelles ou de réversion. Vos ressources seront ainsi fortes à hauteur du montant de l'Aspa soit 800€ par mois pour une personne seule et 1242€ pour un couple.

Bulletin 2016 : un réseau au service des personnes âgées et des professionnels de santé

Depuis sa création (en 2000), le réseau gérontologique participe à la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans en difficulté au domicile ; il nous semble intéressant de rappeler les actions pour lesquelles le réseau intervient.

Le réseau Gérontologique :

- ◆ Peut répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile
- ◆ Peut évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide au domicile.
- ◆ Surveiller l'évolution de ce plan d'aide et en coordination avec les différents professionnels médico-

sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.

- ◆ En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité...), il peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants ainsi qu'avec le patient et sa famille de manière à élaborer un prise en charge consensuelle.
- ◆ Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, le réseau peut être l'intermédiaire privilégié de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.
- ◆ Il peut effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutri-

tion) qui peuvent alerter le Médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.

Par son travail d'équipe (secrétaire, infirmière, psychologue, assistante sociale) qui met en relation les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décloisonner les secteurs publics et privés, d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée.

Le Réseau de santé intervient désormais sur les cantons de Lusignan, Vivonne, La Villedieu du Clain, Vouillé, Gençay et Couhé.

Vous pouvez nous joindre au 05 49 54 38 62. Réseau Gérontologique du Val de Vonne : 29, rue de Chypre 86600 LUSIGNAN

L ES INFOS EN BREF (Suite)

3 Taux de TVA coexistent pour les travaux

Quel que soit le type de travaux réalisés par une entreprise dans un logement, ils sont tous soumis, selon leur nature à 3 taux différents de TVA.

⇒ Taux normal 20%, pour gros travaux (remis à neuf, extension, surélévation, etc...)

⇒ Taux intermédiaire de 10% pour travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement, d'entretien, etc.

⇒ Taux réduit 5.50% pour travaux rénovation énergétique, remplacement chaudière, remise en état d'une pièce, etc...



Apprendre à conduire à 15 ans

Depuis novembre 2014, les enfants ont la possibilité d'apprendre à conduire à partir de 15 ans. Dès cet âge, ils peuvent s'inscrire à la formation au permis de conduire B (au lieu de 16 ans). Il est aussi possible de passer l'examen de conduite dès 17 ans et demi.



Mon compte AMELI

24h sur 24, gérez vos démarches sur "mon compte ameli" depuis votre ordinateur ou votre smartphone !

Mon compte ameli.fr, c'est :

- consulter immédiatement tous vos remboursements et vérifier vos franchises médicales et participations forfaitaires,
- Déclarer en ligne la perte ou le vol de votre carte Vitale,
- obtenir et imprimer une attestation de droits,
- commander votre carte européenne d'Assurance Maladie,
- contacter votre caisse par courriel pour tout besoin d'information, nous répondons sous 48h.

Mon compte ameli est accessible sur ameli.fr ou sur l'appli ameli via Google Play ou l'App Store.



Réduction systématique pour l'énergie

Les bénéficiaires de l'A.C.S (aide complémentaire santé) ont automatiquement droit au tarif social de l'énergie. Ce sont les caisses d'assurance maladie qui adressent directement leurs coordonnées aux fournisseurs.

Facture électricité = déduction forfaitaire de 70 à 140 € par an sans dépasser le montant de la facture (se renseigner au 0 800 333 123 gratuit depuis un poste fixe).

Augmentation des timbres-poste

Au 1^{er} janvier 2016 les timbres-poste augmentent d'environ 3,6%.

La lettre verte passe de 0,68€ à 0,70€

La lettre prioritaire de 0,76€ à 0,80€.

Mais il y aura un nouveau mode d'affranchissement pour les particuliers

La Poste simplifie l'affranchissement des lettres.

A partir du 1er janvier 2016, quel que soit le poids de l'envoi, un carnet de timbres suffit pour affranchir un courrier.

Il suffit de coller le nombre de timbres correspondant au poids de la lettre :

- 1 timbre pour un courrier de moins 20g,
- 2 timbres pour un envoi entre 20g et 100g,
- 4 timbres entre 100g et 250g,
- 6 timbres entre 250g et 500g,
- 8 timbres au-delà de 500g (jusqu'à 3kg).

Travaux d'adaptation de votre logement

Une subvention de l'agence nationale de l'habitat, peut être accordée aux

propriétaires sous condition de ressources (pour une douche de plain pied par exemple, etc...). L'aide varie de 35 à 50 % du montant des travaux dans la limite de 20000€ HT. Renseignez-vous 0820 15 15 15 ou sur www.anah.fr.

Surendettement

Au sens de la loi, vous êtes surendetté, si vous ne pouvez faire face à l'ensemble de vos dettes actuelles ou à venir (loyers, factures, impôts, découvert bancaire, crédits,...). Le texte ne vise pas une difficulté passagère, mais une situation financière grave.

Si vous pensez être concerné, adressez-vous à la commission de surendettement la plus proche de chez vous (succursale de la banque de France). Après étude de votre dossier, la commission décidera de la suite à donner à votre demande.

L ES INFOS EN BREF (Suite)

Les Bouchons d'amour

Participons à l'association « Les Bouchons d'amour » créée le 19 février 2001 à l'initiative de l'humoriste Jean-Marie BIGARD qui en est toujours le parrain.

En France, l'objectif de l'association est l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuil roulant, etc.) et d'opérations humanitaires ponctuelles.

A l'étranger, l'association intervient dans le cadre d'opérations humanitaires.

Ses revenus sont la vente de bouchons plastiques de bouteilles de boissons (eaux, sodas, lait) collectés, dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

15€ collectés sont 15€ redistribués.

Depuis le 1^{er} mai 2005, 11 982 tonnes collectées soit environ 3 milliards 667 millions de bouchons au niveau national.

Nous pouvons également participer à cette association sur notre commune. Il suffit de déposer vos sacs de bou-

chons récupérés à l'atelier des employés communaux (Impasse du Pin). Ils seront ensuite transmis à l'antenne départementale.

Site de l'association :



www.bouchonsdamour.com

Les bouchons acceptés sont :

- les bouchons alimentaires : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...

- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, produits douche...

- les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...

- divers : les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSES sont :

- les bouchons de produits chimiques hautement toxiques
- les bouchons de sécurité : détergents... - les bouchons de médicaments.

La TNT

La TNT passe à la Haute Définition (HD) : Faudra-t-il changer votre télévision le 5 avril 2016 ?

La nuit du 4 au 5 avril 2016, un changement de norme de diffusion sur la TNT plongera certains écrans dans le noir. Faut-il changer votre télévision ?

Beaucoup de Français vont bientôt devoir se poser cette question.

Ce changement va s'accompagner d'une évolution des normes de la TNT : ce sera l'arrêt de la norme MPEG-2 (SD-diffusion standard) et la généralisation de la norme MPEG-4 (HD-haute définition), pour une meilleure qualité d'image et de son.

Les chaînes de la TNT devraient toutes passer en haute-définition.

Comment savoir si ma télévision sera compatible? Un test à faire avant le 5 avril. Il suffit par exemple de se posi-

tionner sur Arte (chaîne 7 de la TNT ou chaîne 57) et vérifier si le logo Arte HD apparaît. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper (afin d'éviter la rupture de stock en magasin).

Il n'est pas nécessaire de racheter un nouveau téléviseur, un adaptateur externe d'environ 25-30 euros suffira pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT.

Le 5 avril, il faudra procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT. Cette opération est à faire à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur afin que les chaînes soient dans leurs nouveaux emplacements.

Des aides sont prévues pour accompagner les foyers. Ceux qui sont exemptés de contribution à l'audiovisuel public (aussi appe-

lée redevance) devraient bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un décodeur (coût de l'adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

L'assistance de proximité pour la mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Cette intervention est gratuite, pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %.

Retrouvez tous les détails sur le site : www.recevoirlatnt.fr

ou au centre d'appel 0970 818 818

LES INFOS EN BREF (Suite)

CHIFFRES PRATIQUES

Retraite

Retraite de base, régime général de la Sécurité sociale

Revalorisation
+ 1,3 % au 1^{er} avril 2013
Minimum contributif
628,99 €/mois
Minimum contributif majoré: 687,32 €/mois
Maximum de pension (théorique): 1 585 €/mois
Compléments
- Majoration pour tierce personne: 1 103,08 €/mois
- Majoration pour conjoint à charge: 50,82 €/mois (plafond de ressources: 8 990,20 €/an).

Minimum vieillesse

Plafond de ressources
- Pour une personne seule: 9 600 €/an
- Pour un ménage: 14 904 €/an

Montants
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa): 800 €/mois (personne seule); 1 242 €/mois (2 allocataires).
Le montant de l'Aspa est le même que l'ancien minimum vieillesse.
- Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS): 281,66 €/mois
- Allocation supplémentaire (FNS): 518,33 €/mois (personne seule); 678,67 €/mois (2 allocataires).

C'EST QUOI? Les frais de fourrière

Ils se décomposent en quatre postes: immobilisation 7,60 €, opérations préalables à l'enlèvement 15,20 €, enlèvement 116,81 € (150 € à Paris) et jour de garde 6,19 € (29 € à Paris).

- Limite annuelle de récupération des sommes versées pour l'Aspa: 6 220,05 € (personne seule); 8 144,10 € (couple d'allocataires).

Retraite complémentaire

Valeur annuelle du point
- Agirc⁽¹⁾: 0,4352 €
- Arrco⁽¹⁾: 1,2513 €
- Ircantec: 0,47460 €
- Indépendants: 1,177 €
⁽¹⁾ La valeur des points Agirc et Arrco concerne toutes les caisses affiliées à ces régimes.

Réversion et veuvage

Pension de réversion du régime général des salariés

Plafond de ressources
- Personne seule: 19 988,80 €/an
- Pour un ménage: 31 982,08 €/an

Montant
54 % de la pension du défunt
Minimum de pension: 283,58 €/mois
Majoration par enfant à charge: 96,21 €/mois

Allocation veuvage

Plafond de ressources
9 031,80 €/an
Montants
- 1^{re} année: 602,12 €/mois
- 2^e année: 602,12 €/mois

Invalidité

Pension civile

1^{re} catégorie (activité réduite): 30 % du salaire moyen annuel des 10 meilleures années
- Minimum: 281,66 €/mois
- Maximum: 951 €/mois
2^e catégorie (incapacité au travail): 50 % du salaire moyen annuel des

10 meilleures années
- Minimum: 281,66 €/mois
- Maximum: 1 585 €/mois

Allocation adulte handicapé

800,45 €/mois
au 1^{er} septembre 2014

Pension militaire d'invalidité

Valeur du point d'indice
13,97 € au 1^{er} avril 2014.

Aides sociales (Attribuées par le département)

Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Montant maximum mensuel du plan d'aide (à domicile)


- Gir 1: 1 312,67 €
- Gir 2: 1 125,14 €
- Gir 3: 843,86 €
- Gir 4: 562,57 €

Participation du bénéficiaire

- Minimale: aucune si ses revenus sont inférieurs à 739,06 €/mois (à domicile); forfaitaire s'ils sont inférieurs à 2 437,81 €/mois (en établissement).
- Maximale: à hauteur de 90 % si ses revenus sont supérieurs à 2 945,23 € (à domicile); de 80 % s'ils sont supérieurs à 3 750,48 € (en établissement).
La participation du bénéficiaire est progressive entre les 2 montants.

Aide ménagère à domicile

Plafond de ressources
- Personne seule: 9 600 €/an
- Couple: 14 904 €/an.

 Les chiffres qui changent ce mois-ci apparaissent en **rouge souligné** (Chiffres disponibles au 15 septembre 2015)

REPÈRES

Indice des prix
Pour l'évolution du coût de la vie (Indice avec tabac), pour la revalorisation des retraites de base (indice hors tabac).
En août 2015 (base 100, 1998): **128,35** (tous ménages, avec tabac), soit **0 % de variation** sur 12 mois; indice hors tabac: **126,43**, soit **+ 0 % de variation** sur 12 mois.

Indice de référence des loyers
Pour revaloriser les loyers.
Au 2^e trimestre 2015: 125,25, soit une hausse annuelle de 0,08 %

Plafond de la Sécurité sociale
Pour le calcul des cotisations vieillesse.
Au 1^{er} janvier 2015: 3 170 €/mois

Honoraires médicaux
Généraliste (secteur 1): consultation 23 €; visite 33 €.
Spécialiste (secteur 1): consultation 25 € (23 € pour les spécialistes "techniques": radiologues...).
Forfait hospitalier: 18 €/jour au 1^{er} janvier 2010

Smic (brut)
Pour l'emploi d'un salarié à domicile.
Au 1^{er} janvier 2015: 9,61 €/heure, soit 1 624,09 €/mois pour 169 heures

1 € = 6,55957 F



LES INFOS EN BREF (Suite)

A quel âge part-on en retraite ?

LE DÉPART À 62 ANS EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ POUR BIEN DES NOUVEAUX RETRAITÉS. PARALLÈLEMENT, LES DÉPARTS ANTICIPÉS N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI NOMBREUX.

ÂGE MOYEN DE DÉPART EN 2014

SALARIÉS DU PRIVÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)
62 ans et 4 mois

FONCTIONNAIRES
61 ans

ARTISANS
62 ans

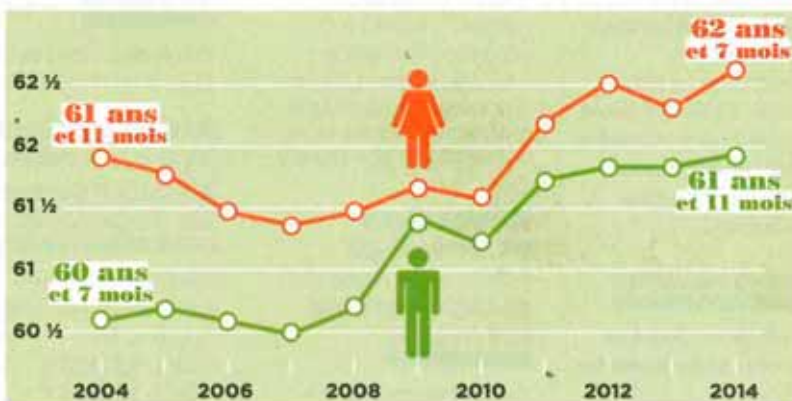
EXPLOITANTS AGRICOLES
62 ans et 4 mois

COMMERÇANTS
62 ans et 11 mois

L'âge moyen de départ dans le privé avait déjà dépassé les 62 ans en 2011, c'est aujourd'hui le cas dans plusieurs régimes.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE DE DÉPART

POUR LES SALARIÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL DE 2004 À 2014

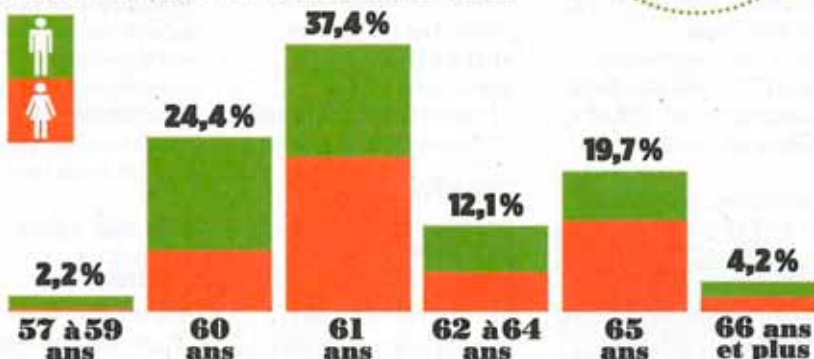


Le moment du départ en retraite est de plus en plus tardif en raison du recul de l'âge légal (qui a commencé à être appliqué en 2011). Les femmes arrêtent de travailler plus tard que les hommes. En 2014 : 62 ans et 7 mois pour elles contre 61 ans et 11 mois. C'est dû au fait que de nombreuses femmes attendent d'avoir atteint l'âge du taux plein pour partir (de 65 ans à 67 ans), en raison de leur carrière incomplète.

DÉPART À LA RETRAITE EN 2014
PLUS DE 25%
 DES DÉPARTS ÉTAIENT ANTICIPÉS POUR LE RÉGIME GÉNÉRAL

RÉPARTITION DES DÉPARTS SELON L'ÂGE ET LE SEXE

POUR LES SALARIÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2014



Plus d'un tiers des salariés qui ont pris leur retraite en 2014 l'ont fait à 61 ans. Les départs anticipés, possibles dès 56 ans pour les salariés, se font pour 90 % entre 60 ans et l'âge légal (61 ans et 2 mois pour la génération née en 1953). Les femmes en bénéficient beaucoup moins : en 2014, plus de 6 départs anticipés sur 10 concernent des hommes (100 500 sur 155 250 départs). C'est l'inverse des départs à 65 ans qui touchent avant tout les femmes.

Sources : Cnav, SRE, RSI, MSA



REGION DE GENDARMERIE DE POITOU-CHARENTES
SECURITE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES et des PARTICULIERS

vigilance CARTE-BLEUE



Carte Bancaire (CB) : Moyen de paiement le plus usité lors des transactions financières par les particuliers et certaines PME.

Le paiement par carte bancaire souvent appelée carte bleue (CB) est devenue "monnaie courante" dans notre monde actuel.

Le volume des transactions effectués quotidiennement est gigantesque. Plusieurs millions.

La tentation est donc grande pour bon nombre d'escrocs de voler la carte bleue par tous les moyens « physiques ou numériques ».

Une meilleure connaissance des risques liés aux facilités de voler des informations contenues dans une carte bancaire doit permettre à son détenteur de mieux se prémunir.



EPR (Explications – Précautions – Réactions)

Explications :

Les cartes bancaires permettent très facilement de payer une grande partie des achats, tant en magasin que sur un site Internet, en France et à l'étranger.

Si le vol physique de ces cartes représentait encore il y a peu le plus grand risque, désormais les nouvelles technologies rendent possible d'autres types d'exactions notamment le piratage numérique.

- Le vol des informations et du code de la carte réalisé par des escrocs peut se faire sur un Distributeur Automatique de Billets (DAB) de banque en insérant un dispositif électronique permettant, dans un premier temps, de visualiser le code de sécurité de la carte saisi par son propriétaire et, dans un second temps, de récupérer la CB provisoirement bloquée dans le distributeur.

- Le paiement sans contact se démocratisant ces dernières années rend les paiements encore plus rapides mais aussi plus vulnérables : Depuis quelques mois, un moyen simple d'utilisation permet de pirater les CB. L'escroc se dote d'une application qui scanne à courte distance (50 cm à 1 m) tous les appareils équipés de la technologie NFC (utilisée lors des paiements sans contact) pour subtiliser les informations bancaires.

⚠ Paiement sur Internet. Une fois les données validées, elles sont transmises sans retour possible.

⚠ Phishing (fiche alerte N°5) message contenant un programme malveillant qui s'installe sur votre ordinateur et récupère vos données et informations bancaires.

⚠ Message au phishing intrusif réclamant vos identifiants (login – mot de passe) et vous dirige vers un faux site bancaire.

Précautions :

La vigilance est le meilleur conseil que l'on puisse donner.

En voici d'autres qui vous permettront, toutefois, de réduire le risque de vol physique ou numérique de vos cartes bleues :

- Sur votre ordinateur, ne pas cliquer sur des pièces jointes dont vous ne connaissez pas la provenance (phishing).
- Dotez-vous d'un antivirus incluant une protection bancaire.
- Ne donnez jamais vos identifiants bancaires. Aucune banque ne réclame ces informations par courriel !
- Effectuez vos achats sur Internet à l'aide d'une @carte (carte virtuelle éphémère attribuée par votre banque valable pour un seul type d'achat, pour un seul montant et pour un jour précis).
- Ne payez que sur des sites sécurisés dont l'adresse commence par https.
- Protégez-vous des regards indiscrets lorsque vous payez à un guichet, à une caisse ou si vous retirez de l'argent à un distributeur automatique.
- Sachez qu'un commerçant doit obtenir votre approbation pour utiliser le paiement sans contact de votre CB.
- Protégez votre CB équipée du paiement sans contact au moyen d'étuis empêchant l'interception frauduleuse des signaux émis de votre CB ou, si vous le souhaitez, demandez à votre banque de désactiver la technologie NFC.
- Consultez régulièrement les relevés de votre compte bancaire pour signaler toute anomalie à votre banque.

Réactions :

Dès que vous êtes victime ou que vous pensez l'être, réagissez de la façon suivante :

- Vérifiez auprès de votre banque si des transactions illicites ont été passées sans votre accord.

- Une plainte doit être déposée auprès des forces de l'ordre (Police/Gendarmerie) en cas de vol de carte bleue, de vol d'informations ou de données.



La Mission Locale

La Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

Zoom sur le Parrainage*

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez booster votre recherche d'emploi ?

La Mission Locale vous propose un accompagnement individualisé par des personnes actives, retraitées ou bénévoles vous permettant de :

- Mettre à profit les conseils de chefs d'entreprises ou professionnels,
- Structurer vos démarches de recherche d'emploi,
- Développer et mobiliser des réseaux personnels ou professionnels.

**Le Parrainage est un dispositif financé par l'Etat.*

Vous souhaitez donner un coup de pouce à un jeune en recherche d'emploi ?

La Mission Locale vous propose de rejoindre son réseau de parrains et marraines en vous engageant dans une démarche citoyenne de soutien aux jeunes en recherche d'emploi.

Basé sur une approche volontariste et sur une confiance réciproque entre le professionnel (le parrain) et le jeune (le filleul), le Parrainage est un outil efficace favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes.



Coordonnées de la Mission Locale : Pays Civraisien

CIVRAY

Siège Social : 8 Avenue de la Gare - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

COUHÉ

Communauté de Communes de la région de Couhé : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - **05 49 59 53 50**

GENÇAY

Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - **05 49 03 04 35**

CHARROUX

Renseignements au **05 49 87 39 67**





En partenariat avec la MSA, Génération Mouvement (les Aînés Ruraux), l'ADMR, Groupama et Familles Rurales, Présence Verte Services œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre l'isolement et la dépendance, notamment en milieu rural.

L'association (loi 1901) a vu le jour en novembre 1993, mais c'est fin février 1994, il y a 21 ans, qu'elle lance son premier portage de repas à domicile dans la commune de Vouillé. Très vite, l'association a été sollicitée par les collectivités et les particuliers pour développer son activité sur tout le département.

L'association a pour but :

- de développer une politique d'action sanitaire et sociale prenant en compte les besoins sociaux des ressortissants du régime agricole et des ruraux,
- d'animer et revitaliser le milieu rural et agricole,
- de favoriser l'éducation et la promotion de la santé,
- d'aider les catégories sociales fragiles en vue d'améliorer leurs conditions d'existence (familles en difficulté, personnes âgées, handicapées, sans emploi,...), d'apporter une réponse par toute offre de service aux besoins sociaux et sanitaires exprimés par le milieu rural, urbain et périurbain.

Le portage de repas à domicile

L'équipe de Présence Verte Services, à bord de ses 15 véhicules a parcouru plus de 600 000 kilomètres en 2014 aussi bien dans les villes que les hameaux les plus reculés pour porter près de 230 000 repas.

Le relationnel

L'association tient à préserver le lien avec ses adhérents *via* les compétences et le relationnel de ses salariés. Le portage de repas permet de rompre l'isolement par un passage régulier.

Des gestes simples - la carte et le gâteau d'anniversaire - aux gestes qui sauvent, l'équipe de Présence Verte Services œuvre pour l'autonomie des personnes âgées et leur apporte réconfort.

Des repas adaptés aux adhérents

- à la carte pour favoriser l'autonomie,
- des menus équilibrés pour se simplifier la vie,
- des régimes pour prendre soin de sa santé, des plats, mixés, hachés ou moulinés pour accompagner les personnes à des moments spécifiques.

La livraison s'effectue en liaison froide et Présence Verte Services s'assure de la continuité de la chaîne du froid de la cuisine centrale jusqu'au domicile. Les responsables s'assurent de leur qualité par les remontées régulières de leur équipe, des enquêtes de satisfaction et dégustations.

Depuis juin 2015, les repas sont confectionnés à Parthenay. Grâce au nouveau concept à la carte, Présence Verte Services constate la satisfaction de ses adhérents, tant pour le choix du repas que pour ses qualités gustatives.

La téléassistance

La téléassistance permet à des personnes seules ou en situation d'isolement de se sentir en sécurité dans leur domicile grâce à la centrale d'écoute, au réseau de solidarité de proximité, à une ligne téléphonique dédiée de convivialité, et aux visites annuelles du personnel de l'association.

Les particularités de Présence Verte Services en matière de téléassistance :

- Une visite annuelle auprès de chaque adhérent,
- Un conseiller unique aussi bien pour l'installation, la maintenance ou la visite annuelle,
- Le sérieux du réseau national Présence Verte avec le label qualité, pas de démarchage commercial agressif.

Bientôt, la téléassistance mobile permettra à toute personne d'être en sécurité où qu'elle soit, grâce à un système de géolocalisation (mise en place courant 1^{er} trimestre 2016 pour Présence Verte Services).

Présence Verte Services

37, rue du Touffenet – 86 000 POITIERS

Tél. : 05 49 44 59 99 / Fax. : 05 49 44 59 04

NOUVEAU SITE INTERNET : www.presenceverteservices.com



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

• Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE** :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent

PLURISERVICES, association



- Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture ...

- Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage,

Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts.



intermédiaire

Les services à la personne :

Travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose de placo, couverture, montage de meuble ...

Aide aux déménagements



Autres services :

• **Vous êtes une association, une collectivité, un agriculteur ou une entreprise** : Vous pouvez aussi faire appel à Pluriservices.

• Nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, etc.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Horaires d'ouverture :

Site internet : www.pluriservices-civray.fr

Du Lundi au Jeudi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h

Mail : pluricivray@wanadoo.fr

Le Vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 17h30

Malgré un contexte économique très difficile, notamment pour la clientèle française, mais grâce à une météo clémente, les touristes ont répondu présents durant la saison estivale. Les comportements des touristes observés ces dernières années sur la haute saison subsistent : peu de réservations, beaucoup à la dernière minute et réduction de la durée des séjours.

La fréquentation des hébergements quant à elle est mitigée avec des hôtels, des résidences de tourisme ou chambres d'hôtes moyennement satisfaits alors que les campings (mobil-homes) villages de vacances ou locations ont fait le plein : activités, animations et équipements (piscines) en sont à l'origine.

Les indicateurs de l'économie touristique sont malgré tout au vert dans la Vienne avec un cru exceptionnel en terme de fréquentation pour le Futuroscope, qui a accueilli 600.000 visiteurs cet été (+ 50% en deux ans).

Le **Sud Vienne** a également des atouts à défendre au niveau touristique, patrimonial, culturel avec, notamment, la Vallée des Singes, qui est la locomotive de notre territoire et qui a réalisé une bonne saison avec 56.000 visiteurs en Août ce qui en fait le deuxième site le plus visité après le Futuroscope.

■ Bilan estival 2015 pour l'Office de Tourisme du Pays Gencéen

L'Office de tourisme affiche une bonne fréquentation de **Janvier à fin Août avec 3.072 visiteurs** dont 154 étrangers. **Pour la saison estivale** (1^{er} Juin au 31 Août) **1.490 visiteurs** ont été accueillis dont 131 étrangers.

Notre site Internet (www.ot-gencay.fr) a reçu **du 1^{er} Janvier au 31 Août 5.016 visiteurs et 12.400 pages ont été consultées** (contre 2.995 visiteurs et 9.746 pages consultées pour la même période en 2014)

Les ventes en boutique (cartes postales, objets souvenirs, produits du terroir etc...) ont également bien marché.

Concernant la billetterie, 166 billets pour la Vallée des Singes ont été vendus pour la période du 1^{er} Juin au 31 Août (127 adultes et 39 enfants) quant aux ventes **de billetterie en ligne** auprès du Conseiller en séjour, en partenariat

avec l'ATV le montant s'élève à **104€**

■ Animations – Manifestations

☞ **Le Concours des peintres organisé par l'Office (21 Juin) a rencontré un beau succès** (environ 350 visiteurs) : 52 tableaux pour 24 artistes.

Les artisans d'art (un sculpteur sur bronze, un sculpteur avec des matériaux de récupération, poteries raku) invités à montrer aux visiteurs leur savoir faire ont été également très satisfaits des retombées de leurs contacts sur place.

Une tombola a été organisée, avec le concours de peintres ayant concouru les années précédentes et qui ont eu la gentillesse d'y participer en offrant une ou deux de leurs œuvres aux gagnants.

Thème 2016 : Panier de fruits de saison sur une table.

☞ **Les Randonnées Gencéennes**, grâce à tous les bénévoles qui s'investissent chaque année sans compter pour accueillir d'une manière conviviale les participants ont réuni environ 1.145 participants venus de tout le Département. **Merci à tous ainsi qu'à notre délégué, Monsieur Pierre TERRASSON, pour tout le travail accompli.**

☞ Marché aux producteurs

(organisé par la Chambre d'Agriculture de la Vienne et en partenariat avec l'Office de Tourisme, la commune de Gençay et la FAE) **avec 21 exposants producteurs et 1200 visiteurs** dont environ **1.000 sont restés dîner sur place.**

☞ L'Office de tourisme a également participé à la **brocante de Gençay, au Forum des Associations, aux Journées du Patrimoine.**

A venir :

☞ **Le Marché de Noël (20 Décembre)**

☞ **Anniversaire des 60ans de l'Office de Tourisme (4 Décembre)**

☞ **Relookage de notre site Internet prévu pour 2016**

Enfin beau succès des Nuits Romanes pour Champagné-Saint-Hilaire (06/08) et Usson du Poitou (08/08)

■ Expositions

L'Office propose depuis deux ans des expositions artistiques tout au long de l'année afin de faire connaître un maximum de talents et de savoir-faire locaux et ré-

gionaux qui rencontrent un très beau succès. Cette année : Tableaux de sable avec une journée atelier, bougies décoratives, portraits de célébrités, sculptures sur racines, peintures sur porcelaine. Le planning est complet jusqu'à la fin de l'année et déjà bien rempli pour 2016.

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter gencay@wanadoo.fr ou venez nous retrouver sur place Edith VIGNAUD-QUARCK se fera un plaisir de vous accueillir.

■ Fonctionnement de l'Office

L'Office compte à ce jour **57 Adhérents**

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau découpage administratif, suite à la réorganisation territoriale, l'Office de Tourisme a modifié son appellation (entérinée lors du Conseil d'Administration du 25 Juin 2015) qui est désormais « *Office de Tourisme du Pays Gencéen* ». En conséquence une modification des statuts sera faite et présentée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en début d'année prochaine. L'Office participe régulièrement aux réunions de Réseau organisées entre les 4 Offices de tourisme du Pays Civraisien et le Syndicat Mixte du Pays Civraisien, qui permet de mutualiser les moyens notamment de promotion, avec les organismes institutionnels (UDOTSI, A.T.V.) et aux Assemblées Générales d'associations locales. Comme chacun peut le constater, l'Office de tourisme fonctionne bien mais s'essouffle pour cause de manque de bénévoles et surtout le manque d'un vrai professionnel du tourisme.

La Présidente remercie la Communauté de Communes du Pays Gencéen, le Syndicat Mixte du Pays Civraisien et la commune d'Usson du Poitou qui sont les principaux financiers de l'Office de Tourisme, ainsi que la commune de Gençay qui met gracieusement à sa disposition des locaux accueillants au sein même de la mairie permettant ainsi de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Elle remercie également les communes qui nous font le plaisir d'insérer notre article dans leurs bulletins municipaux.

Marie Josée RICHARD

Présidente de l'Office de

Tourisme de Gençay et son Canton

L A vie associative

Le Comité des Fêtes

L'activité du Comité des Fêtes a été marquée cette année uniquement par l'organisation de la 20^{ème} édition de la Foire de Château-Garnier les 26 et 27 septembre dernier sous la nouvelle présidence de M. Jérôme RIGOLLET.

Pour cette occasion, nous avons souhaité animer le samedi soir par un bal gratuit avec une restauration rapide et buvette. L'orchestre Ambiance venant tout droit de l'Auvergne a fait danser sur les rythmes des années 80 et 90 les danseurs courageux malgré une température controversée.

Nous avons accueilli le dimanche une vingtaine d'artisans, des collectionneurs et exposants au vide grenier malgré plusieurs autres manifestations dans notre région. Les 6 stands de la fête foraine ainsi que les ânes et baudets de M. RESSEGAND ont fait la joie des petits et des grands.

Pour les absents du samedi soir, vous avez pu entendre un air d'accordéon au square et pendant le repas où 145 convives ont dégusté les 2 cochons

grillés.



L'animation a été assurée par la Chorale Le Routin d'Aiguail et les jongleurs en spectacles de rues.



Les bénévoles sont encore une fois remerciés pour avoir œuvré dans une bonne ambiance afin que cette journée soit une réussite dans le meilleur du possible.

Le sponsoring nous est précieux, et il nous faut remercier également :

- ◇ La mairie pour le prêt de matériel et la mise à disposition du personnel.
- ◇ Le Pays Civraisien qui nous subventionne.
- ◇ La Communauté de Communes pour le prêt des chapiteaux.
- ◇ Le Crédit Agricole pour l'édition des affiches.
- ◇ La société MPS pour la sonorisation.
- ◇ Le Conseil Départemental
- ◇ Les nombreux parcs de loisirs pour leurs entrées gratuites mises à notre tombola à laquelle il est toujours réservé un bon accueil à la vente des billets.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine où il nous faudra tous, faire preuve d'imagination afin que notre foire puisse vivre d'un nouveau d'innovation.

Le Petit Théâtre

La troupe du Petit Théâtre a pu présenter la saison dernière, une comédie policière ainsi qu'une petite pièce et un sketch d'entrée interprétés par les plus jeunes que vous avez été nombreux à venir applaudir et nous vous en remercions.

Cette année a été marquée également par le déplacement de certains membres de la troupe à Baygneux les Juifs, en Bourgogne, (village d'origine d'un des membres de notre troupe) pour voir le spectacle de théâtre local. De plus, ayant déjà interprété la pièce que nous avons joué cette année, la troupe de Baygneux nous a été d'un bon secours en nous prêtant certains costumes utilisés (nous épargnant ainsi de nombreuses heures de tri-

cot !). Cette rencontre a par ailleurs été très appréciée, en raison du très bon accueil reçu ainsi que la qualité du spectacle.

En attendant, nous travaillons déjà pour pouvoir vous présenter un nouveau spectacle à la hauteur de vos encouragements lors de la prochaine saison, qui marquera d'ailleurs les 20 ans du Petit Théâtre.

Nous vous donnons donc rendez-vous les samedi et dimanche 12 et 13 Mars et les vendredi et samedi 18 et 19 mars 2016 pour les prochaines représentations !

D'ici là, toute la troupe du Petit Théâtre vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016.

Présidente :

Sylvie Huvelin 05/49/87/81/51

Secrétaire :

Hélène Mignon 06/45/86/34/79

Trésorier :

Thierry Bachelier 05/49/87/69/39



L A vie associative

L'Association de Gestion du Plan d'eau

Le Plan d'Eau, pour sa 37^{ème} saison, a de nouveau battu un record avec 1032 cartes vendues.

Cette année, les portes du bâtiment du camping ont été remplacées et 2 nouveaux toboggans installés. Pour l'achat des toboggans, l'association a reversé à la commune une participation de 2700€.

Si l'activité pêche a été une réussite, les manifestations n'ont pas connu un grand succès.

Le 8 août, la randonnée motos et le rallye pédestre ont attiré trop peu de monde. Toutefois, les participants ont passé une agréable journée et souhaitent que cette manifestation soit reconduite en 2016.

Les 3 et 4 octobre, seulement 8 équipes ont participé à l'enduro carliste, et seuls les repas ont dégagé un petit bénéfice.

Déception également pour le concours de belote du 21 novembre avec seulement 36 joueurs.

Concernant la participation des membres, il faut noter que les tours de garde ont été effectués correctement, mais que la participation lors des réunions et des manifestations reste beaucoup trop faible.

Pour la saison prochaine, l'alevinage a déjà commencé par la pêche du petit étang et l'achat de 600kg de gardons. Un projet d'école de pêche est également à

l'étude.

Je tiens également à remercier les personnes, qui ne sont pas membres de l'association mais qui sont toujours présents pour les travaux.

Bonnes fêtes et bonne année à tous et rendez-vous pour l'assemblée générale qui aura lieu en février.



La Chorale « LE ROUTIN D'AIGUAIL »

Notre assemblée générale s'est tenue en Septembre. La chorale se porte bien et a accueilli depuis sa rentrée de nouveaux choristes. Lors de la réunion, René VIGNAUD, président, a annoncé la démission de Claudette MARCHAND Trésorière et la remercie pour son dévouement au sein de la chorale. Elle est remplacée par Françoise RIPALD, par vote à bulletin secret. Madeline LELONG, vice-présidente, ne se représente pas mais reste membre de la chorale. Hubert BREVET est élu par vote à bulletin secret pour la remplacer.

Notre chorale possède un répertoire de chants principalement en français, toujours sous la direction de notre chef de chœur Enrik LEGROS. Les répétitions ont lieu le mardi de 19 H 30 à 21 H 30.

Cette année nous avons effectué un certain nombre de sorties notamment en avril, rencontre inter-chorales à la Chapelle Bâton avec un ensemble vocal de PAU, en mai, à USSON pour accompagner un baptême.

Nos manifestations telles que brocante vide-greniers en mai et notre concours de belote en octobre ont connu une fréquentation moyenne mais nous restons optimistes. La brocante pour 2016 est prévue le lundi de Pentecôte 16 mai, la date reste à définir pour le concours de belote.

Nous sommes présents au rassemblement au monument aux morts le 8 mai et le 11 novembre.

La chorale a été également sollicitée le 28 Août à Civray pour la commémoration du mémorial à Comboseize où nous avons reçu un très bon accueil.



Notre saison s'est terminée par notre traditionnel pique-nique qui a eu lieu cette année encore à Frou chez Brigitte et Hubert NOIRALD dans une ambiance très décontractée.



Les membres de la chorale souhaitent à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et présentent leurs meilleurs vœux pour 2016.

Le Président : René VIGNAUD



L'APE

L'assemblée générale de l'APE a eu lieu le 15 septembre. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux parents d'élèves motivés pour s'investir dans l'association.

Les membres du bureau élu pour 2015/2016 sont :

Présidente : Mme Marion Rouet-Nailani

Vice Président : Mme Magalie Seppierre

Trésorière : Mme Isabelle Huvelin

Trésorière adjointe : Mme Estelle Lucquiaud

Secrétaire : Mme Karine Bourriaux

Secrétaire adjointe : Mme Carine Degorce.

Le bilan de l'année 2014/2015 est positif avec quelques nouveautés lors des fêtes de l'APE.

Lors de l'arbre de Noël, le spectacle présenté par les enfants et leurs enseignantes a été suivi pour la première fois par un marché de Noël. Les objets et friandises vendus ont été confectionnés par les enfants lors des activités périscolaires, à la garderie et en classe maternelle avec Mme Besnard.

L'Ecole

Le vendredi 16 octobre, les élèves de cycle 3 de Château Garnier se sont rendus au cross organisé par le collège de Gençay dans le cadre de la liaison école - collège. Plusieurs classes de cycles 3 des différentes communes étaient au rendez-vous et très fières de participer. Parmi les vainqueurs, deux élèves de Château Garnier : l'un a remporté une médaille et l'autre une médaille et une coupe. Les élèves ont été ravis de participer à cette course et ont beaucoup apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été réservé par le collège. Ils ont terminé la journée en demandant s'il y aurait la même manifestation

La deuxième fête de l'année était le carnaval avec un défilé déguisé dans les rues accompagné de Mr Carnaval et une visite à la maison de retraite. L'après midi s'est terminé à la salle des fêtes par un goûter et une petite kermesse. Cette année, nous avons prolongé la fête avec une soirée déguisée où petits et grands se sont bien amusés. Nous renouvelerons certainement cette manifestation au printemps prochain.

Le spectacle de fin d'année sur le thème du moyen-âge, réalisé avec des intervenants de la Cendille et un professeur d'escrime, a eu lieu de nouveau un vendredi soir. Les enfants nous ont offert un spectacle de qualité alliant chansons, musique et combats d'escrime.

Cette année, le spectacle sera préparé par l'équipe enseignante et aura lieu le samedi 18 juin.

Comme chaque année, l'APE a participé financièrement aux projets pédagogiques et aux sorties des enfants.

En l'absence de spectacle lors de l'arbre de Noël, nous avons choisi d'offrir aux enfants une sortie dans l'année.

Ainsi le 13 février, les enfants sont allés à Poitiers pour une représen-

tation du cirque Pinder puis ont dégusté un repas américain à la cantine.

Dans le cadre des projets scolaires, nous avons financé une sortie à Jardiland et au jardin des plantes dans le cadre du projet jardinage de la classe de cycle 1 ainsi que les cours d'escrime et l'achat du matériel pour la confection des épées pour les cycles 2 et 3.

Les repas à thèmes de la cantine avant chaque période de vacances ont également été offerts à tous les enfants.

Un don a également été fait à la commune pour acheter des fournitures et du matériel pour les activités périscolaires.

Dès la rentrée, l'APE a repris ses activités avec la vente de bulbes et de gâteaux lors de la foire de la Saint Maurice. Le prochain rendez vous sera l'arbre de Noël le 12 décembre avec spectacle des enfants, magicien et bien sur le père Noël ! Cette année, nous organiserons de nouveau un repas convivial et une soirée dansante.

En espérant vous voir nombreux lors de nos prochaines fêtes, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

l'année prochaine. A très bientôt donc !





Les Activités périscolaires

Depuis le 2 septembre dernier les enfants ont repris le chemin de l'école.

Après une année test concernant la mise en place des activités périscolaires, il a été décidé après différentes concertations entre parents et enseignantes de modifier les horaires de l'école afin d'avoir plus de temps pour les activités périscolaires.

Les horaires sont donc les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
12h00					
12h15	Pause déjeuner			Pause déjeuner	
13h45	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15h					
16h30		Activités Périscolaires			Activités Périscolaires

La volonté de ces deux fois 1h30 sur deux jours est de permettre aux animatrices d'avoir du temps pour commencer et faire différents travaux manuels.

Cet aménagement est également dans l'optique de pouvoir faire venir des intervenants. En effet, pour notre commune de Château-Garnier, il est difficile, même impossible, de faire venir une personne pour des activités sportives, éducatives ou musicales juste pour trois quarts d'heure. Par conséquent, la mise en place de créneaux horaires plus longs laisse la possibilité d'organiser de plus grands projets...

Toutefois l'organisation n'a pas changé, les enfants sont toujours encadrés lors de ces temps périscolaires par Sandrine, Marylène, Chantal et Audrey. Nous remercions également tous les bénévoles qui viennent aider le personnel :

- Edwige qui, tous les mardis, ouvre les portes de la bibliothèque.
- Huguette qui apprend aussi bien aux filles qu'aux garçons le tricot, la manière de faire des ourlets et les petites astuces pour recoudre les boutons.
- Marie-Thérèse qui dorlote nos tout petits et nos plus grands
- Sans oublier les parents d'élèves qui viennent ponctuellement donner un petit coup de main.

Cette année, un projet est à l'étude dans le cadre des activités périscolaires : **Les abeilles et le miel** ».

En effet, un dispositif a été mis en place par la région pour la création de ruchers communaux. Ce rucher sera composé de 3 à 4 ruches. Il sera un lieu de démonstration et

de sensibilisation. Bien entendu il sera conduit par un apiculteur confirmé, déclaré et assuré. La région propose une aide forfaitaire de 500 € dans la limite des dépenses engagées pour l'achat de ruches, de tenues, de petits matériels pédagogiques, pour la mise en place d'un panneau informatif et pour le coût de l'animation.

Suite à ce dispositif et à l'installation de ces ruchers sur notre commune, les enfants pourront partir en ballade pour observer les ruches. Un travail sera ensuite fait autour de ce thème et les apiculteurs leurs apporteront leur savoir sur les abeilles et la fabrication du miel.

Ce projet est donc en cours de réalisation et nous espérons qu'il verra le jour dès le début de l'année 2016.

L A vie associative

La Cantine

Depuis le début de l'année scolaire, la cantine a servi en moyenne ? repas par jour

Marylène comme les années passées, met au point les menus sur vingt semaines à la fois selon un plan alimentaire afin de respecter un bon équilibre nutritionnel. Elle effectue ensuite les commandes au multi-services de Château-Garnier et aux différents fournisseurs de la cantine. Elle réceptionne alors les denrées, confectionne les repas, assure le service avec l'aide d'Audrey les lundis, mardis et jeudis et de Chantal les vendredis. Marylène procède au rangement et au nettoyage des lo-

caux.

Avant chaque période de vacances scolaires, un repas à thème ou pique-nique est servi gratuitement aux enfants. En effet, désireuse de permettre à toutes les familles d'en faire profiter leurs enfants, l'Association de Parents d'Elèves de Château-Garnier en assure généreusement le financement.

Suite à des soucis de discipline survenus lors des temps de repas, un règlement intérieur va être établi. Les familles devront le signer, un autre sera réalisé par les enfants pendant le temps réservé aux activi-

tés périscolaires et il sera affiché à la cantine pour être bien respecté.

A la cantine, tout est mis en œuvre pour sensibiliser les enfants à une bonne nutrition : fruits et légumes variés, de saison et parfois un peu oubliés. Les repas sont élaborés sur place avec l'utilisation d'épices et d'herbes aromatiques. La cantinière prend beaucoup de plaisir à leur faire découvrir différents saveurs, s'apercevant parfois que certains enfants ont le palais fin malgré leur plus jeune âge. Nous la remercions par ailleurs pour son investissement et son travail de qualité.

L'U.N.C.

Notre Activité durant l'année :

Que dire de notre Assemblée générale sinon que les membres du bureau, dont les mandats étaient renouvelables, n'ont pas trouvé de candidats pour les remplacer! Ils ont été reconduits dans leurs fonctions, à savoir.

Président : M. Jean-Marie TABARIN

Vice-président : M. Jean-Louis RE-MAUD

Secrétaire : M. René BOURDIN

Secrétaire-adjoint : M. Jean VI-GNAUD

Trésorier : M. Jean-Louis GUIGNER

Trésorier-adjoint : M. Michel MA-GNAN

Vérificateurs aux comptes :

Mrs Roland BREVET et Jean-Marie RESSEGAND

Notre méchoui s'est déroulé dans la bonne humeur chez notre Président . Toutefois, à notre grand regret aucun Castelgarniérois, non

ancien combattant, n'est venu participer à ces réjouissances qui sont aussi destinées à resserrer les liens qui nous unissent.

Le fait marquant de cette année a été la remise de la croix du combattant avec barrette Indochine à notre camarade M. LEPRETRE Bernard (92



printemps) devant toute sa famille et ses amis réunis à Smarves lors du Congrès des Anciens Combattants de la Vienne.

C'est alors qu'ont ressurgi les souvenirs et chacun d'entre nous a pu les décrypter avec les particularités qui conviennent, tous faisant l'objet de

nombreux et pertinents commentaires entre nous et nos proches. Ce qui est curieux, c'est que ces souvenirs ont fini par converger.

Inutile de dire que cette réunion a fait du bien à tous et a permis de nous remémorer et de préciser les événements provenant d'Indochine et d'Algérie.

Toutes nos félicitations à notre ami Bernard et à Raymonde, son épouse.

Le Secrétaire de la Section

M. René BOURDIN

L A vie associative

Le foyer des Jeunes

2015 fut pour le Foyer des Jeunes, une année riche en événements !

Le **20 Juin** dernier, nous avons co-organisé **la Fête de la Musique** avec l'Ecole de musique du pays Gencéen au square d'Amôneburg. Ce fut un grand succès car plus de 600 spectateurs sont venus applaudir les élèves de l'école ainsi que les groupes musicaux qui ont gentiment accepté d'animer la soirée. Nous les remercions d'ailleurs encore vivement.

Trois semaines plus tard, ce fut de nouveau l'effervescence pour la pré-

paration de **la Journée du 14 Juillet**.

De nombreuses activités sportives ont animé le site du Plan d'eau et ont amusé petits et grands. Le repas du soir a connu un franc succès.

Cette journée s'est alors terminée comme l'année passée, en musique et sous les lumières du Feu d'artifice.

Merci encore à toutes les personnes qui ont permis d'animer notre Commune durant cette journée !

Si vous désirez rejoindre le **Foyer des**

Jeunes, il vous suffit de régler une cotisation de 10 € et d'avoir au minimum 14 ans dans l'année, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour tout renseignement, contactez **Antoine LELONG** – 06 85 72 36 12

Le Foyer des Jeunes vous souhaite ses Meilleurs Vœux de Santé et Bonheur pour l'Année à venir !

Le Président

Le Club de l'Amitié

Il se maintient avec ses 40 adhérents, quelques nouveaux sont venus nous rejoindre cette année.

Les activités pour 2015 sont restées stables :

Deux concours de belote : morose en février, meilleur en septembre. Les anniversaires sont fêtés deux fois dans l'année. Les mangeoires, nichoirs et autres fabriqués par nos adhérents ont connu un grand succès à la foire de Château Garnier. Les autres activités : repas mensuel au Castel, jeux et discussions autour d'un café le 2^{ème} jeudi sont maintenus. Le Club est toujours assidu aux

activités périscolaires.

La principale manifestation de l'année du Club a été, à la demande des Clubs des Aînés voisins, le repas cantonal du 9 juin préparé par LE CASTEL, réunissant 190 personnes de 8 communes.



Le Club de l'Amitié vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016.

Le CCAS

Le CCAS a invité, cette année, les habitants de Château-Garnier et leur conjoint âgés de 70 ans et plus à son traditionnel repas le 15 Décembre.

Le Castel a assuré les préparations culinaires et les membres du CCAS ont effectué le service.

Cette journée a permis à tous les convives de se retrouver pour évoquer de bons souvenirs et de passer un agréable moment de convivialité.

Les personnes qui ont été dans l'impossibilité de se déplacer recevront

un colis offert par le CCAS.

Le CCAS vous présente ses meilleurs vœux pour 2016

Menu

Rosé pamplemousse

Feuilleté de poisson

Blanquette de dinde garniture

Salade-Fromage

Tarte aux pommes

L a vie associative

La Communauté Locale

Comme d'habitude, la messe de rentrée des enfants catéchisés a eu lieu à Charroux, le 04 octobre à 10h30 au cours d'une seule messe itinérante pour la Grande Paroisse.

Une journée de formation à la célébration des sépultures a eu lieu à Château-Garnier, le samedi 07 novembre et a rassemblé plus de 70 personnes. Cette journée s'adressait à tous.

Comme les années précédentes, nous aurons la Veillée Pyjama pour les petits et les grands. Cette soirée sera animée par les enfants avec des contes et des chants de Noël.

La Veillée de Noël aura lieu à 19h00 à Château-Garnier.

Notre Archevêque, Mgr Pascal

Wintzer, est venu en visite pastorale du 08 au 23 décembre, dans le Pays Civraisien, afin de prendre connaissance de ce qui fait la réalité de notre Sud Vienne : Entreprises, Ecoles, les Elus, Artisanat, Agriculture, Associations diverses...

Cette visite s'est terminée par une messe à Couhé pour la Grande Paroisse, le 20 décembre à 10h30.

Appel aux bonnes volontés et talents divers. Toute personne souhaitant donner un peu de temps pour aider à l'entretien de l'église : nettoyage, linge, fleurs... sera la bienvenue. Merci à celles qui le font déjà ainsi qu'à tous ceux et celles qui distribuent le journal « Au cœur de la Vie »

Infos Dates :

- 1^{ère} Communion : dimanche 22 mai 2016
- Profession de Foi : dimanche de Pentecôte 15 mai 2016.



Le Comité d'Echange Culturel et de Jumelage

Cette année notre activité a débuté par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 février 2015.

Au mois de mai, il était prévu un déplacement chez nos amis allemands dans le cadre du pacte de l'Amitié. Celui-ci a dû être annulé en raison des problèmes de santé du Président du comité de jumelage de ROSS-DORF, commune dans laquelle devaient se dérouler les festivités.

L'année dernière, une visite guidée de Poitiers avait été envisagée mais annulée pour faute de participants. Nous l'avons donc reconduite cette année.

Un rendez-vous a été donné aux 18 participants devant la Cathédrale. Accompagnés d'un guide, très passionné, nous avons commencé la visite, puis direction Ste Radegonde qui nous a permis de connaître l'origine du nom de la boîte de nuit « La Grand' Goule ». La matinée s'est achevée par une visite du Baptistère

St Jean dont beaucoup d'entre nous ignoraient l'intérieur.



Sur les coups de midi et par un temps clément, nous nous sommes rendus au Parc de Blossac pour le traditionnel pique-nique.

A 14h, nous avons retrouvé notre guide devant l'église St Porchaire pour une visite intérieure et extérieure. Nous nous sommes dirigés vers la Place du Maréchal Leclerc pour une explication sur l'Hôtel de Ville. Au travers des rues piétonnes, nous avons pu voir l'ancienne Mairie ainsi qu'une maison typique de Poitiers dans la rue du marché.

Notre périple s'est terminé en fin d'après-midi par une visite commentée de Notre Dame La Grande.

Nous vous informons que cette journée est ouverte à tous les habitants de Château-Garnier et leurs amis. Seule une participation est demandée pour les visites guidées (Plus le nombre de participants est important moins la participation est élevée).

Rendez-vous en septembre 2016 pour la prochaine journée culturelle

Et en attendant, Bonnes fêtes de Noël à tous et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Intérieur Eglise St Porchaire





e calendrier des fêtes 2016

Décembre 2015

JANVIER



Samedi 9 : 17h Vœux du Maire
 Dimanche 17 : AG Eteurbeuil
 Samedi 23 : Biblio-Café à la Bibliothèque



FEVRIER

Dimanche 7 : AG Comité Echange Culturel
 Vendredi 19 : Belote Club de l'Amitié
 Samedi 27 : AG UNC Salle Semailles au Vent
 Samedi 27 : Choucroute ACG Foot à Château
 Dimanche 28 : AG du plan d'Eau

MARS



Samedi 12 et Dimanche 13 : Théâtre
 Vendredi 18 et Samedi 19 : Théâtre
 Samedi 26 : Ouverture Plan d'eau



AVRIL

Samedi 2 : Concert Chorale + Tournoi Interdistricts filles U14 à Civray
 Dimanche 3 : Loto de la pêche

MAI



Lundi 16 : Vide Grenier
 Dimanche 22 : Randonnée Gencéenne



JUIN

Vendredi 3 : AG Foot Lieu à déterminer
 Samedi 4 : tournoi de sixte au Stade Château
 Dimanche 5 : AG ACCA
 Vendredi 17 : Tournoi sixte à Civray
 Samedi 18 : Fête des Ecoles



JUILLET

Jeudi 14 : Fête au Plan d'Eau + Feu d'artifice
 Mercredi 27 : Méchoui AFN (ouvert à tous)



AOÛT

Samedi 20 - Dimanche 21 : Ball trap ACCA



SEPTEMBRE

Samedi 3 : Tournoi jeunes à Civray
 Dimanche 4 : Sortie culturelle Comité Jumelage
 Vendredi 9 : Belote Club Amitié
 Dimanche 25 : Foire de Château-Garnier
 Vendredi 30 : Belote Chorale



OCTOBRE

Samedi 1 - Dimanche 2 : Enduro Carpiste
 Vendredi 21 : Concours Tarot
 Samedi 29 : Belote de la pêche



NOVEMBRE

Vendredi 11 : Banquet AFN
 Samedi 19 : Belote du Plan d'Eau
 Dimanche 27 : AG Comité des Fêtes



DECEMBRE

Dimanche 4 : Loto ACCA
 Samedi 10 : Arbre de Noël

Recipe - Recette



Chocolate Mousse (4 pers)

- 175g Plain Chocolate broken in pieces.
- 2 tbsp. strong black coffee.
- 4 Eggs separated.
- 1 tbsp. rum or cognac

- 1.Put chocolate & coffee in bowl over pan of hot water stir chocolate occasionally until melted.
- 2.Set aside until cool, & then beat in the yolks.
- 3.Stir in rum or cognac.
- 4.In separate bowl beat the egg whites until stiff, then fold into chocolate.
- 5.Leave in fridge for several hours or overnight.

Mousse au chocolat (4 pers)

- 175g de chocolat coupés en morceau.
- 2 Cuillères à soupe de café fort noir.
- 4 oeufs.
- 1 cuillère à soupe de cognac

- 1.Mettez le chocolat et le café dans un bol
- 2.Faites fondre au bain marie
- 3.Laissez refroidir
- 4.Ajoutez le rhum ou le cognac
5. battez les blancs en neige
- 6.Incorporez les blancs en neige délicatement
- 7.Laissez au réfrigérateur pendant quelques heures ou toute la nuit

Some traductions - Quelques traductions

Sun	Le soleil
Wind	Le vent
Rain	La pluie
Snow	La neige
Sky	Le Ciel
Cloud	Le nuage
Storm	La tempête

To Snow	Neiger
Weather forecast	La Météo
Umbrella	Parapluie
To rain	Pleuvoir
Hot	Chaud
Cold	Froid
Misty	Brumeux

**In French we use To Make for weather in English we use To be
En Français vous utilisez le verbe *Faire* pour le temps en Anglais nous utilisons le verbe *être***

What is the weather like?	Quel temps fait-il ?
It is nice weather	Il fait beau
It is bad weather	Il fait mauvais
It is very hot	Il fait très chaud
It is cold	Il fait froid
It is cool	Il fait frais

It is windy	Il fait du vent
It is raining	Il pleut
It is snowing	Il neige
The sun is shining	Le soleil brille
Are you cold?	Avez-vous froid ?

L A RECETTE



Moelleux au Chocolat Cœur Nutella

Ingrédients pour 6 personnes :

125 g de chocolat noir

115 g de beurre

2 œufs

Difficulté : Facile

Préparation : 10 min

Cuisson : 10 min

Repos : 3 h

⇒ Etape 1 :

Répartissez le Nutella dans 6 alvéoles d'un bac à glaçons et mettre 3h au congélateur. Beurrez les moules et chemisez-les de cacao en poudre. Réservez au frais.

⇒ Etape 2 :

Préchauffez le four à 200° C (thermostat 6/7).

⇒ Etape 3 :

Faites fondre le chocolat avec le beurre au bain-marie ou 1 minute 30 au micro-ondes.

⇒ Etape 4 :

Ajoutez le sucre, les œufs et la farine. Bien mélangez.

⇒ Etape 5 :

Versez la pâte au tiers des 6 moules, puis déposez au centre de chacun un glaçon de Nutella et recouvrir le reste de pâte.

Pour finir :

Enfournez 10 minutes puis servir chaud.

LES MOTS MELES



LES HAMEAUX DE CHATEAU-GARNIER

W	Z	I	D	Y	J	G	R	A	N	D	C	H	A	B	A	N	N	E	P
E	K	K	S	E	R	E	I	N	I	M	C	S	B	E	R	O	H	E	D
J	I	C	H	A	L	E	R	O	U	X	E	N	M	U	Ç	E	T	H	V
C	H	A	U	F	F	E	R	I	E	G	B	K	A	I	E	I	I	E	L
K	E	I	R	E	D	U	A	L	R	E	M	T	V	L	T	W	H	M	P
E	M	E	I	R	E	T	T	O	L	E	B	U	O	C	B	A	F	A	L
N	K	N	W	Z	C	O	F	Z	R	P	T	T	H	U	M	U	S	I	O
I	S	Y	R	W	H	S	G	L	K	B	E	A	H	H	S	G	E	P	L
P	S	L	W	Z	E	D	R	U	K	P	B	K	M	K	E	S	T	P	C
T	Q	M	P	T	Z	H	A	G	R	A	N	D	B	R	I	Z	A	R	D
I	E	R	I	G	B	N	N	P	N	U	R	B	E	L	Z	E	H	C	D
T	R	T	J	R	O	I	D	N	A	D	U	A	N	E	R	S	I	O	B
E	E	U	C	A	I	S	E	H	C	U	O	S	V	G	C	O	L	L	X
P	I	A	O	N	S	M	S	R	H	C	A	N	A	R	D	I	E	R	E
E	L	E	U	D	N	S	F	J	L	I	O	N	N	I	E	R	E	N	Q
N	E	N	T	P	C	U	O	R	Z	C	H	E	Z	S	A	V	O	I	E
G	R	S	U	I	N	I	R	G	E	L	L	E	P	Z	E	H	C	P	I
A	R	I	R	N	X	H	G	M	K	E	R	R	E	I	P	S	A	L	R
M	A	O	E	E	W	D	E	H	M	A	I	S	O	N	N	E	A	U	D
X	B	B	X	N	A	I	S	T	N	H	R	I	O	N	P	M	A	H	C

BARRELIÈRE
BELOTTERIE
BOISNEAU
BOISRENAUD
CANARDIÈRE
CHALEROUX
CHAMPNOIR
CHAUFFERIE
CHEZ BOIS

CHEZ LEBRUN
CHEZ PELLEGRIN
CHEZ SAVOIE
COUTURE
GRAND BRIZARD
GRAND CHABANE
GRANDES FORGES
GRAND PIN
HOREB
Lafa
LASPIERRE
LIONNIÈRE

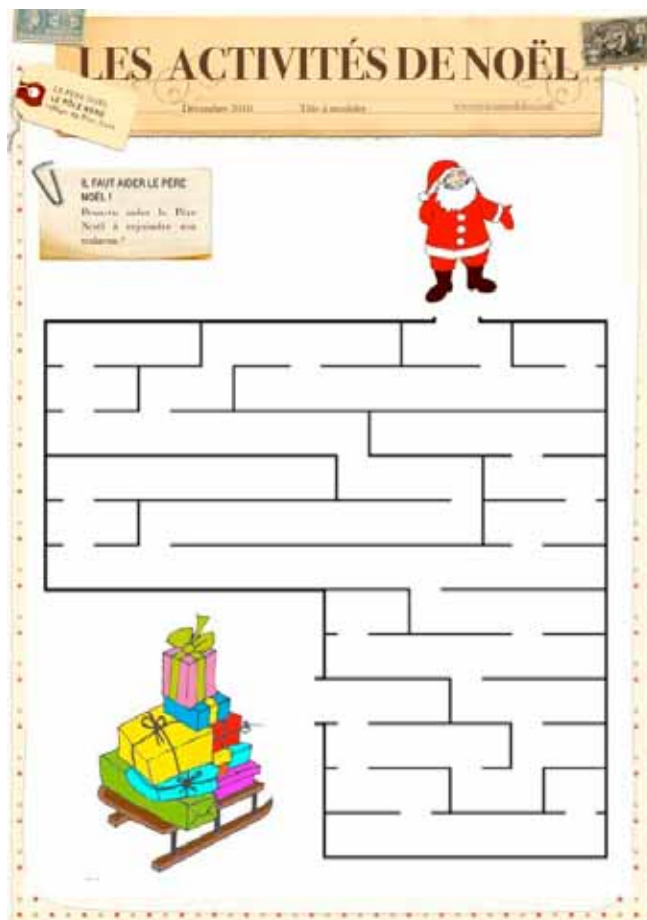
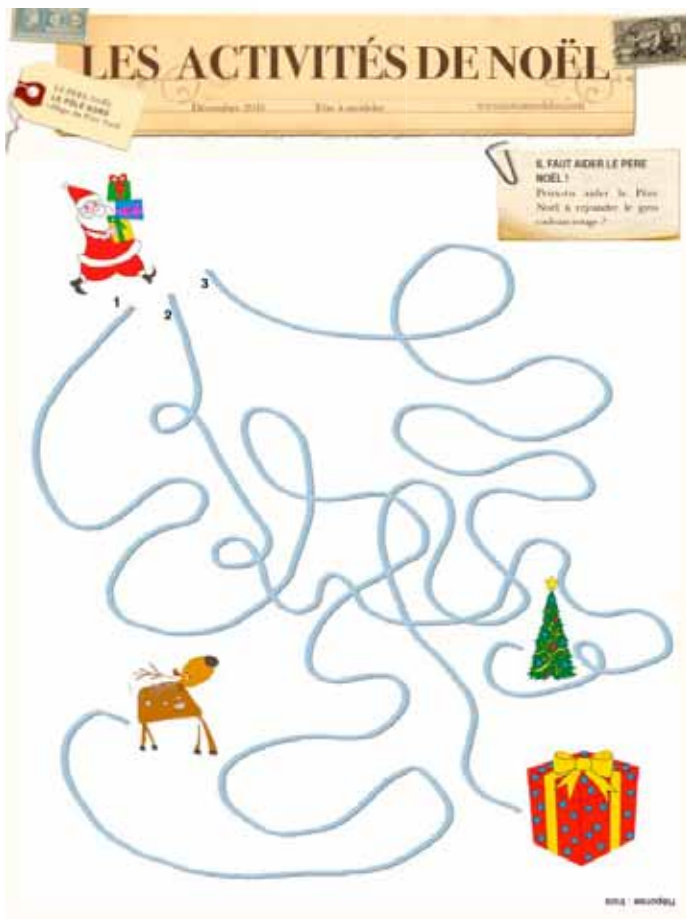


MINIÈRES
PETIT CHABANNE
PETITES FORGES
PETIT PIN
PETOLEE
PEUBLANC
PIAME
PIN





LES JEUX ENFANTS

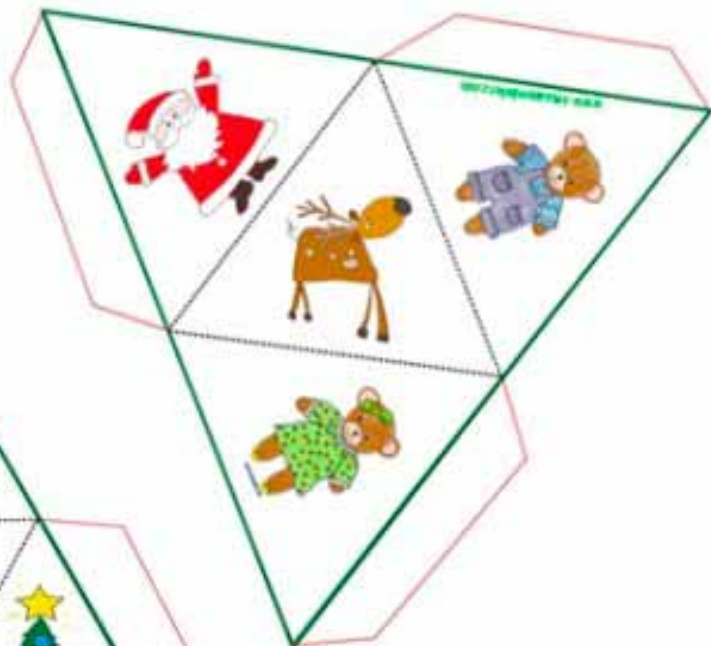


© 2015 Les Éditions du Cerf



3 boules Pyramide à assembler

- 1- Découpe en suivant les traits.
- 2- Plie les languettes vers la face non imprimée (traits rouges)
- 3- Colle les languettes pour former une petite pyramide
- 4- Coller une petite ficelle pour suspendre la boule





e Comité de rédaction

François AUDOUX

Régis LUCQUIAUD

Claudine CHEVAIS

Sylvie MIGNON

Benoite BERNARDEAU

Estelle LUCQUIAUD

Huguette LEOBET

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur

Isabelle AUDOUX

Michel ROUET

Audrey LAVAGNE

Françoise VETAULT

Remerciements à nos correctrices et à nos photographes « officiels »



Vie
Bonheur
Equilibre
Amour
Paix
2016

François Audoux, Maire de Château-Garnier

et son Conseil Municipal

seraient très honorés de votre présence

lors des vœux de la Municipalité

qui auront lieu le :

samedi 9 janvier à 17 heures

à la salle des fêtes de Château-Garnier.

A l'issue de ces vœux, nous partagerons un moment
de convivialité autour du verre de l'amitié